



Bulletin N° 32 décembre 2020

Osmonde Royale Espèce végétale protégée dans le département de l'Isère, fougère rare et présente dans notre forêt de Chambaran (descriptif page 59)

Les numéros utiles

MAIRIE

Tél. 04 76 64 22 29 Fax.04 76 64 27 59

Email : varacieux@wanadoo.fr

Site de la commune : www.varacieux.fr

Ouverture au public :

Lundi : 14h à 16h

Mercredi: 9h à 12h

Jeudi, Vendredi: 13h30 à 17h30

Le 1er Samedi du mois : 9h à 12h

AGENCE POSTALE

Tél. 04 76 36 37 45

Lundi, Jeudi, Vendredi : 13h30 à 16h

Mercredi, Samedi : 9h à 11h30

SERVICE TECHNIQUE

Tél : 04 76 64 27 36

ECOLE MATERNELLE

Tél : 04 76 64 22 77

ECOLE PRIMAIRE

Tél : 04 76 64 25 36

CANTINE SCOLAIRE

Tél : 04 76 64 25 26

SALLE DES FETES

Tél : 04 76 64 26 71

STADE DE RUGBY

Tél : 04 76 64 25 25

GESTION SALLE DES FETES

M. CALLET

Tél : 04.76.64.26.51

ADMR

Tél. 04 76 64 26 08

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Mardi, Jeudi 8h à 12h et 14h à 16h

Cabinet Infirmier de Varacieux

31 route de Chambaran

MAYOUISSIER Marie-Josée

Tel: 06.59.62.20.81

BERNARD Virginie

Tel: 06.28.49.46.93

GRAND SECHOIR Tél. 04 76 36 36 10

REGIE de Vinay Tél. 04 76 36 90 57

SICTOM Tél. 04 76 38 66 03

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' ISERE

Saint Marcellin Tél. 04 76 36 38 38

Vinay Tél. 04 76 36 62 06

Pont en Royans Tél. 04 76 36 02 76

ALLO SERVICES PUBLICS Tél. 39 39

www.vos-demarches.com/isere

POLE EMPLOI : 3949 (candidat) 3995

(employeur)

MISSION LOCALE Tél. 04 76 38 83 42

1 er réseau pour l'emploi des jeunes

DECHETTERIES

VINAY Tél. 04 76 36 79 29

Lundi, Mercredi, Jeudi

13h30 à 18h

Mardi, Vendredi :

9h à 12h et 13h30 à 18h

Samedi : 9h à 18h

SAINT MARCELLIN Tél. 04 76 38 66 03

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi Vendredi :

9h à 12h et 13h30 à 18h

Samedi : 9h à 18h

L'annuaire des

Entreprises

Industrie et Transports

D'Finition

1200 Chemin de Gonon

Tél. : 04.76.64.15.63

Ou 06.13.30.13.79

E&S Teknologiks

90 ZA de Champ Moyet

Tél. : 04.76.38.91.62

KW Industrie

90 ZA de Champ Moyet

Tél. : 04.76.36.92.20

T.R.I.

95 ZA de Champ Moyet

Tél. : 04.76.36.80.00

Transports PICART

485 ZA de Champ Moyet

Tél. : 06.07.12.26.18

Gîtes

Gîtes du Caillou

CHAMPON André et Sylvie

201 Impasse du Caillou

Tél. : 04.76.64.20.98

URGENCES

GENDARMERIE : le 17

Vinay Tél. 04 76 36 70 17

St Marcellin Tél. 04 76 38 00 17

POMPIERS : Le 18

En cas d'urgence de risque vital

(SAMU) : Le 15

Appel d'urgence européen : Le 112

CENTRE ANTI POISONS : (Lyon)

Tél. 04 72 11 69 11

CENTRE HOSPITALIER DE ST MAR-

CELLIN

Tél. 04 76 64 90 90

HOPITAL LOCAL DE VINAY

Tél. 04 76 36 99 00

ALMA

Maltraitance personnes âgées

Tél. 04 76 46 47 47

SOS ENFANCE MALTRAITEE :

Tél. 119 / 0800 05 41 41

VIOL FEMMES INFORMATION :

Appel anonyme et gratuit.

Tél. 0800 05 95 95

VIOLENCES CONJUGALES

Tél. 0800 33 34 35

SIDA INFO SREVICE

Tél 0800 840 800

DROGUE INFO SERVICE

Tél. 133 / 0800 810 821

CANCER INFO SERVICE

Tél. 0810 810 821

TABAC INFO SERVICE

Tél. 39 89

TOXICOMANIE

Tél. 01 48 09 13 13

SOS AMITIES (Grenoble)

Tél. 04 76 87 22 22

SOS ALCOOL

Tél. 04 76 96 34 36

Exploitants Forestiers et Tra-

vaux Agricoles

FAYARD SARL

1220 Route de Champ Moyet

Tél. : **04.76.64.23.21**

GERMAIN Daniel

709 Chemin de la Tour

Tél. : 06.82.08.93.35

GERMAIN Florian

547 Grande Rue

Tél. : **06.08.04.80.55**

NICOUD Thierry

86 Impasse de la Vieille Eglise

Tél. : **06.88.18.51.30**

REY Bernard

804 Chemin de Jacque-

monaire,

Lieudit Pralong

Tél. : **06.89.84.64.33**

Travaux Publics

NICOUD Thierry

86 Impasse de la Vieille Eglise

Tél. : **06.88.18.51.30**

VEYRET Environnement

420 ZA de Champ Moyet

Tél. : **06.78.71.10.02**

Vicat Christophe

301 ZA Champ Moyet

Terrassement et travaux pré-

paratoires.

Marchand Morgan MMC

359 route de champ Moyet

Tél: 06.32.02.35.03

Bâtiment

Électricité et Climatisation

VICAT Patrice

370 ZA de Champ Moyet

Tél. : **04.76.64.28.27**

Électricité Générale

GUYONNET Cédric

Impasse du Grand Taillis

Tél. : **06.63.77.79.96**

Menuiserie Agencement

BERRUYER Hubert

289 Chemin de l'étang

Tél. : **04.76.64.29.15**

Ou 06.82.35.97.42

Menuiserie Agencement

FOURNIER Jacques

620 Chemin des Veyrets

Tél. : **04.76.64.20.52**

Ou 06.84.15.22.09

Menuiserie Agencement

Fournier Thierry

21 ZA de champ Moyet

06.47.85.94.92

Terrassement et travaux

Préparatoires

Fournier André

21 ZA de champ Moyet

06.43.70.52.85

Plâtrerie Peinture

CELLIER François

1249 Route de la

Combe du Lin

Tél : **06.10.40.21.93**

Maçonnerie et Gros Œuvre

BERRUYER Loïck

615 Impasse du Vert

Tél. : **06.47.36.02.80**

Les Commerces

Restaurant, Bar, Tabac

« Le Restaurant du Midi »

620 Grande Rue

Tél. : 04.76.64.26.53

Epicerie, dépôt de pain, journaux,

gaz

RENAUD David et VUILLAUME Ka-

rine

525 Grande Rue

Tél. : 04.76.64.20.41

Espace Coiffure féminin

et masculin

Monique COIFFURE

577 Grande Rue

Tél. : 04.76.64.20.33

Services et Commerces

Serrurerie, Mécanique Agricole

CHEVALLIER Bastien et Gilles

59 Route de Chambaran

Tél. : 07.87.00.06.09

Luthier

LABORIE Christian

770 Chemin de la Grange du

Moulin

Tél. : 04.76.64.20.27

Paille, Fourrage, Noix

CARLIN Marie-France

2100 Route de Chatelan

Tél. : 04.76.64.21.97

Institut de beauté

Bulles d'Évasion

Céline BALME

339 chemin des Essarts

Tél : 06.82.88.60.21

Vente de Produits Fermiers

Fromage, Noix, Huile de Noix

CHAMPON André et Sylvie

201 Impasse du Caillou

Tél. : 04.76.64.20.98

Huile de Noix

GAEC de Sully

946 Chemin de Foity

Tél. : 04.76.64.22.81

Fromage de Chèvres

Les Biquettes de Chambaran

750 Chemin de la Péraudière

Tél. : 07.83.29.00.25

Fromages de vaches

Berruyer Monique

1635 Route d'Essemat

Tél. : 04.76.64.20.47

Fleurs Coupées, Aromatiques, Sé-

chées

La Boîte à Essais - MEYNET Noha

110 Impasse des Egoles

Tél. : 06.30.72.29.54

Noix, huile de noix, châtaignes,

Miel

Revol Florence

Le château

Tel : 06.02.29.66.79

2020 : une année difficile se termine...

Une nouvelle équipe municipale a été élue au printemps dernier, avec une prise de fonction fin mai.

Mais la présence du virus et, de ce fait, des protocoles sanitaires renforcés ont bouleversé la vie de notre commune et celle de tous les Français : écoles et commerces fermés, festivités annulées, manifestations sportives suspendues, réunions reportées ou en visioconférence...autant d'évènements inédits qui ont ralenti notre vie villageoise.

L'équipe municipale, fraîchement installée, a dû faire face, sur plusieurs fronts : prendre ses marques dans des conditions inédites, assurer des travaux nécessaires, proposer des projets malgré la crise sanitaire, pour un avenir proche que nous espérons plus serein. Nous avons quand même réussi à mener à bien quelques travaux tels que la réalisation des allées du cimetière, la purge de la façade de l'église, la réalisation d'emplois (entretien) des voiries communale. D'autres propositions sont à l'étude pour l'année à venir.

Cette pandémie nous a également contraints à revoir le fonctionnement quotidien de l'école, de la garderie et de la cantine. Cette réorganisation a été possible grâce au dévouement des employés communaux, du corps enseignant et des élus. Sans l'engagement de toutes ces personnes nous aurions certainement dû modifier voire supprimer certains services périscolaires. Je profite de ces quelques lignes pour leur adresser mes plus vifs remerciements.

Malgré ces conditions particulières, la fin d'année qui se profile est un moment important et attendu par tous.

J'espère que chacun d'entre nous pourra passer Noël et le jour de l'An entouré de ses proches. L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et peut être vous donner rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui aurait lieu le samedi 9 janvier 2021 à 18 h 30, si les conditions sanitaires le permettent.



| Commissions | Rôle | Membres |
|--|---|--|
| Finances et Budget | Etude des différents budgets communaux, relation avec perception, demande de subventions.. | Denis, André, Jean Pierre, Thierry, Sandrine, Christian, Jocelyne, Lionel |
| Appel d'offres | Elle permet, selon le marché, l'examen des candidatures et des offres, le choix de l'attributaire ou bien elle est consultée pour émettre un avis motivé | Denis, André, Sébastien, Jean Pierre Suppléants : Justine, Lionel, Sandrine |
| Urbanisme Environnement, et Cadre de Vie | Gestion des demandes, suivi des dossiers et présentation au conseil, respect de l'environnement, | Jean Pierre, Sébastien, Thierry Ruf, Christian, Justine, Véronique |
| Vie Scolaire et Petite Enfance | Gestion et relation avec l'ensemble du personnel scolaire, parents délégués ... | Justine, Cédric, Sandrine, Véronique |
| Communication, culture et patrimoine. Relation commerces et entreprises | Gestion du site Internet de la commune, réalisation des bulletins communaux, rédactions, utilisation des outils informatiques, | Sandrine, Justine, Christian, André, Lionel |
| Administration Générale | Gestion du personnel / recrutement..... | Denis, Jean Pierre, André, Jocelyne, Thierry Nicoud, Lionel |
| Révision Listes Electorales et mise à jour de la base administrés | Révision des listes électorales de la commune. Révision de la base des administrés | Sébastien, Jean Pierre, Sylvie, Emmanuel |
| Voirie, Travaux, bâtiments et Sécurité | Gestion du personnel communal, planification des travaux d'entretien, voirie, bâtiments. Déneigement, travaux d'urgence.. | Thierry Nicoud, Thierry Ruf, Christian, Jean Pierre, Lionel, Cédric, Emmanuel |
| CCAS : Centre Communal d'Action Sociale | Mise en œuvre d'une action sociale générale. | Véronique, Jocelyne, Sébastien, Justine |
| Cimetière | Gestion des emplacements, et des tombes. | Sébastien, Jean Pierre, Jocelyne, Lionel |
| Bois de Chambaran | Suivi et gestion des coupes affouagères en relation avec l'ONF, représentant Chartre Forestière des Chambaran | André, Christian, Thierry Ruf, Cédric |
| Nouvelle technologie et déploiement de la fibre optique | Etudier le déploiement des accès haut débit, entreprises, artisans, et à terme les particuliers (optimisation du déploiement de la fibre sur le réseau privé) | André, Sébastien, Christian, Thierry Nicoud |
| Vie associative | Mise en place de réunions régulières avec l'ensemble des asso. (bureau) et le conseil municipal. Subventions, consultation sur projets,..... | Jean Pierre, André, Sylvie, Jocelyne |

| Vice-Président(e) référent(e) | Commission thématique | Membres |
|--|--|--|
| Raphaël Mocellin, Délégué au tourisme, la valorisation patrimoniale et gastronomique | Commission tourisme | Titulaire : MARGAILLAN Sandrine Suppléant : GERMAIN Véronique |
| Philippe Rosaire, Délégué à l'eau et l'assainissement | Pas de commission dédiée mais un conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement | Titulaire : DETROYAT Jean Pierre Suppléant : NICOUD Thierry |
| André Roux, Délégué au développement économique | Commission développement économique | Titulaire : CHEVALLIER Denis Suppléant : ROJAT André |
| Geneviève Moreau-Glénat, Déléguée à la gestion et la valorisation des déchets et à la communication | Commission gestion et valorisation des déchets | Titulaire : VEYRET Cédric Suppléant : FERROUILLAT Christian |
| Dominique Uni, Déléguée à la cohésion du territoire, l'enfance et la jeunesse et à la réussite éducative | Commission enfance jeunesse et réussite éducative | Titulaire : REY Justine Suppléant : CALLET Sébastien |
| Nicole Di Maria, Déléguée à l'action sociale et culturelle | Commission action sociale et culturelle | Titulaire : GERMAIN Véronique Suppléant : MARGAILLAN Sandrine |
| Albert Buisson, Délégué à l'environnement, la transition énergétique et aux mobilités | Commission environnement, transition énergétique et mobilité | Titulaire : FERROUILLAT Christian Suppléant : AVIT Lionel |
| Sylvain Belle, Délégué aux finances, aux ressources humaines et à la mutualisation | Commission finances Commission ressources humaines Commission mutualisation (modèle CLECT) | Titulaire : CHEVALLIER Denis Suppléant : COTTE Jocelyne |
| Jean-Claude Darlet, Délégué à l'aménagement, au foncier et aux politiques contractuelles | Commission aménagement et foncier | Titulaire : NICOUD Emmanuel Suppléant : RUF Thierry |
| Yvan Creach, Délégué aux sports et loisirs et aux travaux | Commission sport et loisirs | Titulaire : RUF Thierry Suppléant : AVIT Lionel |
| Gilbert Champon, Délégué à l'agriculture, l'habitat, les sentiers et l'accessibilité | Commission agriculture Commission habitat | Titulaire : DETROYAT Jean Pierre Suppléant : COTTE Jocelyne |

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



DÉCHÈTERIE MOBILE



Élections 2021

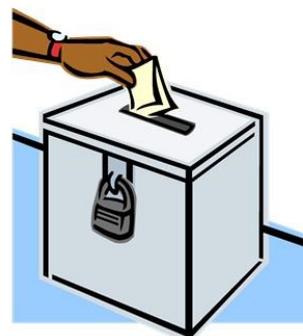
En 2021 des élections régionales et départementales seront organisées.

La date sera fixée par les services de l'Etat en fonction du contexte sanitaire.

Dates de passage:

Elles vous seront communiquées chaque début de trimestre sur le site et en mairie.

www.varacieux.fr





Laurie et Laurie Bois (en alternance) oles Marie-Christine, Aldina, aux écoles



**Béatrice Mairie
Anne Poste et Urbanisme**



**Robert et Sébastien
Service Technique**



**Naël et Lowan Belhadj
Le 10 aout 2020**



Nola Faurie le 28 septembre 2020



Thomas Revol Girond le 20 mai 2020



Sohan Marchand le 16 juillet



Tilio Replat le 19 janvier 2020



Romane Fabry le 3 février 2020



ET AUSSI...

Mia Veyret le 20 avril 2020

Giulia Martins le 30 avril 2020

Ilan Agius le 19 juin 2020

Mariages :

Jérémy François et Camille Faure le 27 juin 2020

Matthieu Genest et Delphine Masson le 11 juillet 2020

Jérôme Arrufat et Estelle Savary 22 août 2020

Stoyan Gente et Gwenaële Ledoyen le 5 septembre 2020

Décès :

Alain del Olmo, né le 26 mai 1950 et décédé le 1er décembre 2019

Jean-Pierre Jullin, né le 11 septembre 1955 et décédé le 21 janvier 2020

Geneviève Devaujany née Poncet, née le 5 janvier 1963 et décédée le 4 mars 2020

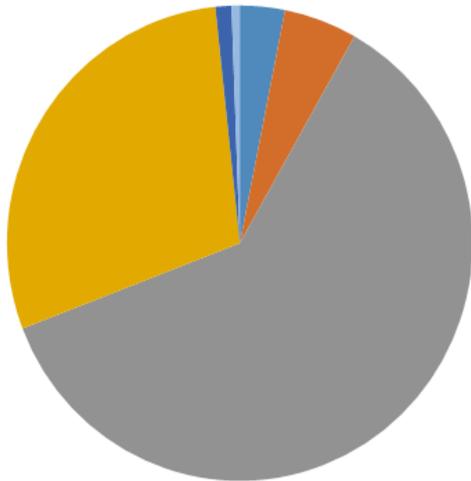
Eliane Fayard, née le 13 septembre 1929 et décédée le 26 août 2020

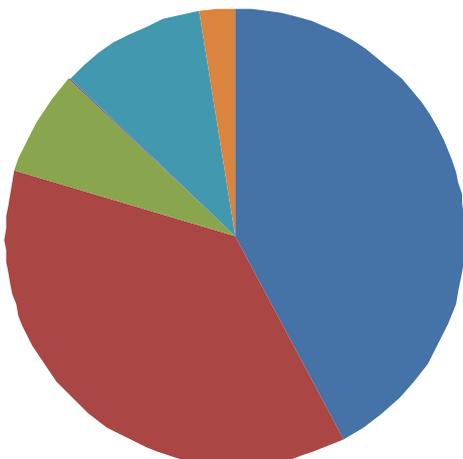
Marthe Chilliard née Détroyat, née le 5 mai 1935 et décédée le 4 septembre 2020

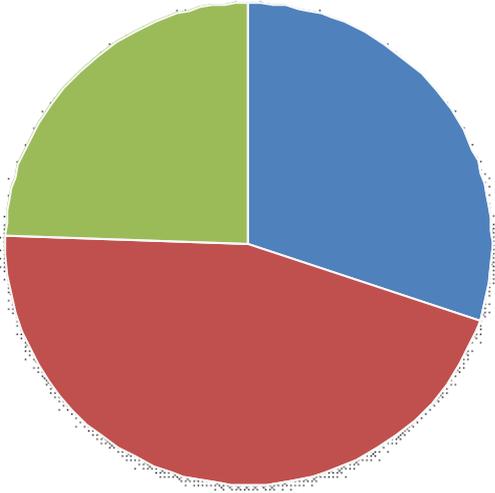
Stéphane Charbonnier, né le 16 janvier 1974 et décédé le 12 novembre 2020

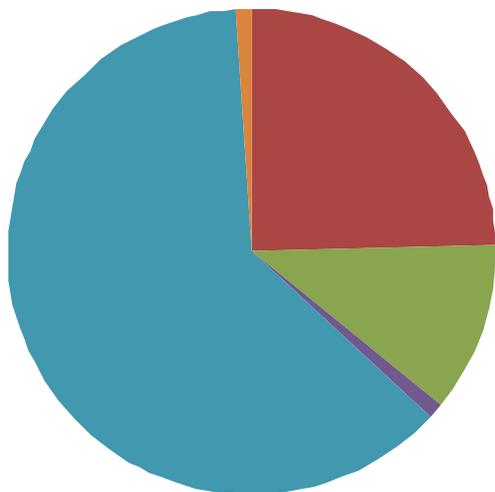
Yvonne Champon, née le 4 septembre 1922 et décédée le 16 novembre 2020

Si vous êtes nouveau sur la commune, merci de venir vous présenter en Mairie aux heures d'ouverture et ainsi connaître les informations nécessaires concernant Varacieux et les démarches à accomplir à la suite à votre installation.

| Recettes de Fonctionnement | |
|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> ■ Atténuation de Charges 19 500,00 € ■ Produits des services 31 800,00 € ■ Impôts et Taxes 381 694,00 € ■ Dotations et Participations 182 600,00 € ■ Autres produits gest° courante 6 960,00 € ■ Produits financiers 1,00 € ■ Produits Exceptionnels 3 550,00 € <p style="text-align: right;">Total : 626 105,00 €</p> |

| Dépenses de Fonctionnement | |
|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> ■ Charges à caractère général 264 033,00 € ■ Charges de Personnel 234 670,00 € ■ Dépenses imprévues Fonctiont 46 950,00 € ■ Atténuation de Produits 600,00 € ■ Autres Charges Gest° courantes 64 452,00 € ■ Charges Financières 15 400,00 € ■ Charges exceptionnelles 0,00 € <p style="text-align: right;">Total : 626 105,00 €</p> |

| Recettes d'investissement | |
|---|--|
|  | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Excédent d'Invest. capitalisé ■ Dotation Fonds divers Réserve ■ Subventions Investisst ■ Emprunts et Dettes assim. | <p>174 691,47 €</p> <p>263 959,32 €</p> <p>141 312,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>Total : 580 162,79 €</p> |

| Dépenses d'investissement | |
|---|---|
|  | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Excédent d'Invest. capitalisé ■ Remboursement d'Emprunts ■ Immob Incorporelles ■ Immobilisations Corporelles ■ Immo. en cours (RAR) | <p>174 691,47 €</p> <p>80 800,00 €</p> <p>6 500,00 €</p> <p>441 719,79 €</p> <p>7 631,00 €</p> <p>Total : 580 162,79€</p> |

En raison des conditions sanitaires, peu d'évènements commémoratifs ont eu lieu cette année.

Des événements réguliers comme la cérémonie pour le 8 mai 1945 ou la fin de la guerre d'Algérie n'ont pu être assurés.



Avec le confinement, c'est donc en comité restreint qu'a été commémoré l'armistice du 11 novembre 1918.

Denis Chevallier a donné lecture du message de la secrétaire d'Etat, puis un jeune du village a lu le texte des anciens combattants.

Ces discours ont été suivis par une minute de silence et le traditionnel dépôt de gerbes.





PS, MS, GS : 23 élèves confiés à Coralie Vitet-Covas



GS et CP: 21 élèves confiés à Séverine Schneider



CP, CE1 et CE2 : 22 élèves confiés à Ghislaine Sainz



CE2, CM1 et CM2: 18 élèves confiés à Nathalie Jung et Philippe Soranzo

Rentrée scolaire 2020: Les élèves ont connu une rentrée bien particulière cette année. Mais leur sourire, leur joie de retrouver leur école et leur soif d'apprendre ont pris le dessus sur des conditions sanitaires qui leur imposent aujourd'hui port du masque, lavage de mains réguliers et séparation des classes, sous la bienveillance des enseignants et des ATSEM.

Crédit photo Eulalie Berne

QUELQUES MOTS D'ÉCOLIER DANS SON CAHIER.....

Chapitre 1

Découvrir l'endroit
où se vis.

① L'endroit où j'habite.



J'habite dans un village
qui s'appelle Varacieux
ma commune se situe
au Sud-Est de la France
dans l'Isère (38 départe-
tement) et dans la région
Auvergne-Rhône-
Alpes.

DÉCOUVERTE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Mardi 29 septembre, les élèves de CE1 CE2 et de CE2 CM1 CM2 sont partis en balade afin de découvrir (ou de redécouvrir) la faune et la flore des alentours de l'école.

Ainsi, nous avons étudié les châtaigniers, les chênes et les hêtres qui peuplent nos forêts. Nous avons également observé les champs de noyers qui bordent notre école.

Nous avons aussi eu la chance de rencontrer quelques petits animaux : une chenille, une sauterelle, une araignée, un scarabée ou leurs traces : empreintes de patte.



Quelques prélèvements nous ont permis de réaliser un petit musée nature au sein de notre classe.

Ce fut une belle après-midi !



Visite patrimoniale de notre village, en compagnie de Maurice Champon et monsieur le maire Denis Chevallier, le mardi 29 septembre 2020.

Notre commune a bien changé depuis 1900 !

Nous avons comparé notre village aujourd'hui et il y a 120 ans grâce à d'anciennes cartes postales, en nous positionnant comme sur la photo. Nous nous sommes donc repérés dans l'espace et nous avons observé l'action de l'homme sur son environnement (routes, bâtiments, anciens commerces).

Il y avait 7 cafés et jusqu'à 1100 habitants au début du XXème siècle ! Nous avons pu également admirer les magnifiques vitraux de l'église Saint-Maurice, ainsi que sa rosace et son plafond. Elle était située 500 mètres plus haut au hameau de la vieille église. Elle a pris sa place actuelle en 1860.

Le château de Varacieux date du XIIIème siècle. Maintenant il y a 2 propriétaires. On peut y trouver des noix bio, de l'huile de noix, du miel et des châtaignes.



Avant



Pendant



Après

Travaux réalisés par MMC Morgan Marchand (Varacieux)



Bientôt
les allées seront enga-
zonnées avec un
gazon spécifique .

Sablage des piliers et restauration du portail réalisée par
Bastien Chevallier (Varacieux)



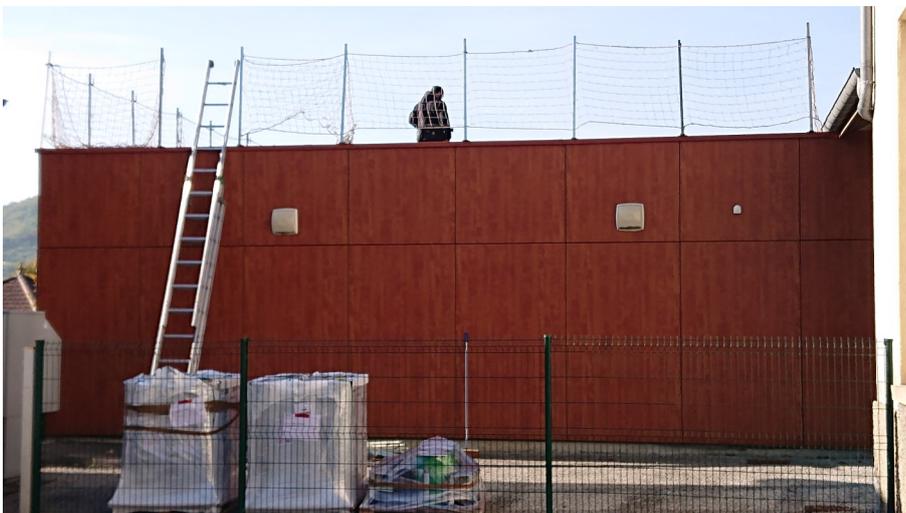
Depuis plusieurs mois des infiltrations d'eau sont présentes sur l'école maternelle, les différentes expertises (décennale, et assurance commune), ont permis de montrer que de nombreux impacts (plus de 50) en toit terrasse sont liés a l'orage de grêle du 15 juin 2019.

La société SMAC (prestataire lors de la construction) nous a établi un devis pour la réfection complète du toit terrasse, soit 280 m².

Les travaux réalisés consistent à une réfection complète de la toiture (cout global 11658.61 € vétusté 20 %) prise en charge partielle par l'assurance. Une garantie décennale s'applique sur ces travaux.

Les travaux ont été réalisés pendant les vacances de Toussaint, pour des raisons de sécurité.

Nous avons remplacé la manchette de raccordement (totalement percée) de la ventilation qui ne remplissait plus sa fonction d'aspiration.



Mise en sécurité du chantier

Travaux réalisés par la société SMAC.



Notre église nécessite des travaux.

La façade fragilisée par de multiples éléments (vieillesse, sécheresse, intempéries...) a besoin d'un ravalement complet.

La société **Glénat** a été sollicitée pour un diagnostic complet: façade, pignon, toiture et plafond avec de nombreuses fissures.

Sur le plafond, des capteurs ont été posés pour mesurer l'évolution des mouvements du bâtiment.



Une purge des blocs dangereux a d'ores et déjà été effectuée.

Un rapport précis a été établi, ainsi qu'un devis. Le conseil travaille actuellement sur les subventions pour ce dossier.



Varacieux s'inscrit dans une démarche éco-responsable et a pris la décision de valoriser la toiture de l'espace Père Bleu.

Le projet confié à la *Centrale Villageoise SAS Watt Isère, consiste à équiper une partie de la toiture sur environ 200 m² de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 36 K Watt. L'exploitation confiée à cette SAS pendant 20 ans, sera transférée à la commune pour une reprise directe pendant une quinzaine d'années.

La réfection de la toiture sera prise en charge partiellement par le gestionnaire du projet. Profitant de cette opportunité, la commune envisage de rénover la totalité de la surface en bac acier, en tuiles ou en solution mixte.

** Société à gouvernance citoyenne de production d'électricité renouvelable, membre du réseau des centrales villageoises. C'est un groupe de citoyens motivés souhaitant participer activement à la mise en œuvre d'une transition énergétique sur notre territoire, en produisant localement de l'énergie renouvelable. La SAS a une gouvernance participative, les membres actifs sont bénévoles et se répartissent le travail au sein de plusieurs commissions ou équipes de travail : technique, finances, communications, etc. : tous les talents sont les bienvenus et nous vous accueillons avec plaisir si vous souhaitez faire partie de l'aventure.*

<http://www.wattisere.centralesvillageoises.fr/>

La commune de Varacieux, s'est engagée depuis plusieurs années dans la maîtrise de sa consommation d'énergie, avec l'aide précieuse du TE 38 (SEDI). De nouvelles actions vont être engagées pour réduire nos besoins en énergie.



Suivi énergétique 2019



Commune de Varacieux

référents: Jean-Pierre DETROYAT adjoint travaux

Votre conseillère en énergie partagée: Pauline AUSSENAC (06.89.06.98.77 _ paussenac@te38.fr)

Consommation d'énergie corrigée du climat en kWhEJ/an

Liste Energie • Electricité • Fioul Domestique • Gaz Propane



Commentaire:

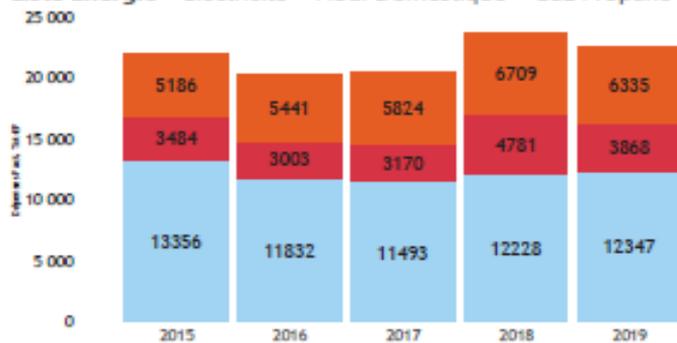
A hiver équivalent, on note une baisse de 10,7% des consommations si on compare 2015 à 2019.

Si on réalise les comparaisons par énergie on note:

- une légère hausse de la consommation de propane (+1,2%)
- une baisse de la consommation de fioul (-32%)
- une baisse de la consommation d'électricité (-2,1%)

Dépenses d'énergie en €/an

Liste Energie • Electricité • Fioul Domestique • Gaz Propane



Commentaire:

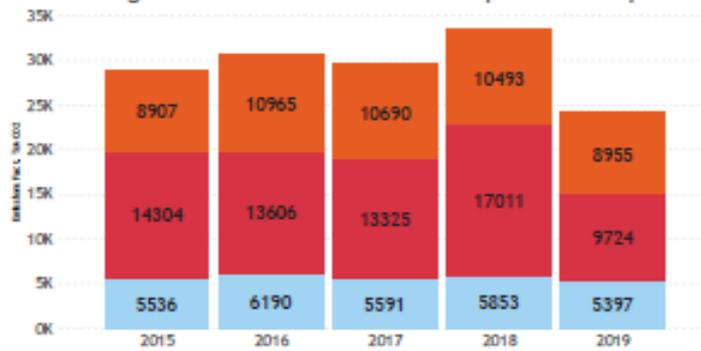
Même si à hiver équivalent, les consommations ont baissé, cette baisse est moins visible au niveau de la dépense:

On note les variations suivantes:

- en électricité, baisse de 7,5% (-1009€)
- en propane, augmentation de 22,1% (+1149€)
- en fioul, augmentation de 11% (+384€)

Emissions de gaz à effet de serre en kg équivalent CO2

Liste Energie • Electricité • Fioul Domestique • Gaz Propane



Commentaire:

Au niveau des émissions de gaz à effet de serre, on note une franche baisse entre 2018 et 2019. Cette baisse est due à la baisse importante de la consommation de fioul. Elle représente 4,6 tonnes équivalent CO2 non émises entre 2015 et 2019, cela équivaut à 161 allers-retours entre Grenoble et Lyon évités (base calcul véhicule type Renault Clio 4 essence)

Le conseil municipal souhaite, après discussion, réduire l'éclairage public une partie de la nuit, pour les raisons suivantes:

1. Réaliser des économies budgétaires

- **20% : c'est la part de l'éclairage public dans les dépenses énergétiques d'une commune ;**
- **50% : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune ;**

Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières simple à mettre en place. En éteignant 5 à 7 h par nuit on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

2. Limiter la consommation d'énergie

- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques,
- Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...),

3. Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

5. Préserver le ciel nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

6. Pour respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. **Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets. « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation »**

En mai dernier les employés communaux ont procédé à la mise en place de plantes annuelles fleuries assorties de feuillage, en respectant une dominante de couleur, établie à l'avance.

Les 20 jardinières ont été préparées, bêchées avec un apport de matière organique, minérale et un complément de terreau, 160 plantes ont été nécessaires. Chaque semaine, 2 à 3 arrosages ont été utiles pour préserver ce fleurissement, Il faut savoir qu'un binage avait lieu entre et que celui-ci était l'équivalent de 2 arrosages.

Des pincements, pour faciliter la ramification des plantes, avec la suppression des inflorescences étaient utiles pour la bonne vie du fleurissement, De plus, le tuteurage a été nécessaire pour certaines plantes hautes pour leur tenue.

Avec le réchauffement climatique, il est nécessaire de penser à économiser l'eau et à récupérer l'eau de pluie (en cours de réflexion).

Dans l'avenir, il faudra s'orienter vers la plantation d'espèces durables, des vivaces par exemple, moins attrayantes, mais robustes et moins exigeantes en entretien.

L'automne venu, et c'est une innovation dans notre village, des plantes bisannuelles (giroflées, pavots, pensées, tulipes), viendront prendre la place du fleurissement estival arrivé à terme et ne résistant pas au gel.

Ces plantes sont appelées bisannuelles, car ce sont des plantes qui s'échelonnent sur 2 années: plantation en octobre et arrachage en mai de l'année suivante.

Pour continuer l'embellissement du village, 300 bulbes de narcisses ont été plantés dans le talus engazonné face à l'épicerie, à proximité des écoles et du terrain de foot. Ces bulbes resteront définitivement en place. Ce sera l'occasion d'apprécier les premières fleurs printanières, mélangées à une prairie, Le bas du talus sera tondu, pour laisser la partie haute à l'espace sauvage jusqu'à ce que les bulbes soient définitivement mûrs et de ce fait seront tondu pour retrouver la prairie d'origine.

“Pour la Sainte Catherine, tout arbre prend racine” comme le veut le dicton, deux arbres seront plantés :

1 Acer Fremanni Automne blaze (érable) à l'école maternelle

1 Lagerstroemia indica (lilas des indes) à l'arrière de l'espace père bleu

Ces 2 arbres viennent en remplacement de 2 arbres morts, pour le respect de la biodiversité et afin de lutter contre le réchauffement de notre planète.

Devant les logements de l'Opac, l'espace paysager a fait peau neuve, Après avoir arraché l'existant, quelques nouvelles plantations viendront orner le site au milieu de galets bétonnés

Lionel membre de l'équipe municipale a souhaité impliquer Robert et Sébastien dans la réalisation de ces plantations, un plan spécifique par forme de jardinière avait été établi (nombre de plants, variétés, couleurs, hauteur..), le résultat est très réussi.

Merci à l'équipe



Mercredi 2 novembre Robert, Sébastien encadrés par Thierry et Lionel ont procédé au remplacement des arbres morts. .



Travaux de sécurisation des jeux et du grillage du terrain de foot ont été programmés

La commission chemin a engagé des travaux d'entretien (emplois) des chemins sur l'ensemble de la commune.



Vous retrouvez le compte rendu complet des conseils sur le site Internet de la commune
<http://www.varacieux.fr/2007-compte-rendu-des-conseils-municipaux.htm>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Janvier 2020

1. Informations relatives à la suppression de la taxe d'habitation et à l'accompagnement financier aux communes

Suite à une entrevue avec M. PISEDDU, trésorier, M. le Maire présente la réforme de la fiscalité locale concernant la taxe d'habitation.

Celle-ci sera supprimée en 2020 pour 80% des ménages sur la part représentative des résidences principales. Le régime reste inchangé pour les résidences secondaires.

Après la réforme, la part des produits du foncier bâti départementale sera transférée à la commune et un coefficient correcteur sera appliqué pour compenser les ressources de la taxe d'habitation et du bâti foncier communal afin de percevoir le même produit avant et après la réforme.

2. Bail de gré à gré pour la location du droit de chasse dans la forêt communale de Varacieux

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance du bail de location du droit de chasse dans la forêt communale de Varacieux au 1^{er} mars 2020 d'où l'importance de renouveler ce bail sur le Territoire de la commune de Roybon.

Délibération validée à l'unanimité.

Le bail sera renouvelé à titre gratuit pour une durée de 6 ans.

3. Etude d'une demande de rétrocession de voirie à la commune

Monsieur Michel JOURDAN demande, par courrier, la rétrocession des parties communes (voirie), dont il est propriétaire au lotissement Le Cordier, à la Commune.

Après délibération, le conseil souhaite consulter la Communauté de Communes qui a la compétence des zones d'activités pour connaître le bien-fondé de cette rétrocession et savoir si elle doit avoir lieu avec la Commune ou la Communauté de Communes.

4. Remplacement régisseur mairie

Suite à la mutation d'Elodie Bonheure, il convient de nommer un nouveau régisseur pour la gestion de la régie de recette de la commune de VARACIEUX.

Après délibération, le conseil municipal décide de nommer Béatrice Berne comme nouveau régisseur.

5. Délibération pour participation financière au projet de territoire

Monsieur le Maire expose les enjeux et le mode de financement du projet de territoire :

Après un processus de travail de plusieurs mois des élus communautaires, quatre grands enjeux prioritaires du projet de territoire ont été présentés lors d'une conférence des Maires :

- La création d'emplois, le développement d'activités non délocalisables et le renforcement de l'équilibre fonctionnel du territoire,
- L'aménagement durable du territoire, le soutien et la structuration de l'agglomération centrale,
- L'organisation d'une plus grande solidarité humaine et territoriale et l'organisation d'un accès équitable aux services,
- La structuration du bloc communal et optimisation des ressources du territoire

Chacun de ces enjeux ont été déclinés en propositions opérationnelles et évalués en besoin financier pour un montant global arrêté à 1,2 M€.

La Conférence des Maires n'a finalement que retenu une enveloppe budgétaire de **250 000 euros** pour mettre en œuvre le programme d'actions du projet de territoire en donnant la priorité aux enjeux 1 et 2 :

- ❖ La création d'emplois, le développement d'activités non délocalisables et le renforcement de l'équilibre fonctionnel du territoire,
 - Mission de développement commerce-économie-agriculture : 50 000 euros
 - Aides directes aux porteurs de projets : 50 000 euros
 - Total enjeu 1 = 100 000 euros
- ❖ L'aménagement durable du territoire, le soutien et la structuration de l'agglomération centrale,
 - Programme Local de l'Habitat et OPAH – Renouvellement Urbain : 100 000 euros
 - Accompagnement à la transition énergétique : 50 000 euros
 - Total enjeu 2 = 150 000 euros

Le financement du projet de territoire sera réalisé en fonction de la richesse des communes avec retenue sur les attributions de compensations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce financement.

6. Délibération pour subvention au Comité des Fêtes

Délibération est prise à l'unanimité pour reconduire une subvention de 1000 € au comité des fêtes.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 février 2020

1. Vote du compte de gestion et du compte administratif

Guy ROGNIN, Adjoint aux Finances, présente le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil vote le compte de gestion à l'unanimité.

Après retrait de M. Le Maire, le conseil vote le compte administratif à l'unanimité.

2. Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement

Les comptes font apparaître un résultat de fonctionnement positif de 203449,32€. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter, à l'unanimité, l'intégralité de ce résultat en section d'investissement.

3. Délibération de reprise d'investissement sur les comptes 21 et 23 pour pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget

Guy ROGNIN expose que la commune doit faire face à des dépenses d'investissement sur des travaux et des acquisitions engagés ce début d'année. Pour régler ces dépenses, le conseil doit délibérer pour ouvrir des crédits avant le vote du budget sur les comptes 21 et 23 dans la limite du quart des dépenses de l'année précédente (290670€) soit 72667€.

4. Délibération pour le bail de la chasse

Le conseil municipal a donné son accord sur le principe de renouveler le bail à la société de chasse dans le domaine des Chambaran sur la commune de Roybon lors du précédent conseil.

M. Le Maire expose qu'il y a nécessité de délibérer. Décision est prise dans ce sens.

5. Mise en place des tours de garde pour les scrutins des 15 et 22 mars 2020

Afin d'organiser le prochain scrutin des élections municipales, le conseil fixe les horaires des tours de garde sachant que le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Le planning est fixé selon les modalités suivantes :

8h00 - 11h00 : président : Guy ROGNIN, assesseurs : Denis CHEVALLIER, Jacques FOURNIER

11h00 – 14h00 : présidente Estelle DEL DO, assesseurs : André ROJAT, Karine CARLIN

14h00 – 17h00 : président Jean Pierre DETROYAT, assesseurs : Thierry NICOUD, Marie Thérèse DAVID

17h00 – 18h00 : président Georges PAYRE FICOUT, assesseurs Serge MOTTET, Jocelyne COTTE

18h00 : dépouillement Georges PAYRE FICOUT, Serge MOTTET, Guy ROGNIN, Jocelyne COTTE, Estelle DEL DO, Jean Pierre DETROYAT, Pascale BRUN

Le même planning sera appliqué le dimanche 22 mars 2020 en cas de second tour de scrutin.

6. Devis local Espace Père Bleu

Suite à la décision de créer un espace de stockage à l'Espace Père Bleu, M. Le Maire présente un devis d'un montant de 8170€ HT, un deuxième devis a été demandé et non reçu à ce jour.

La décision est reportée au prochain conseil. Une étude devra être faite pour réduire la surface du local à moins de 40m² pour éviter d'avoir recours à un permis de construire avec architecte.

Une demande préalable de travaux, sans architecte, est suffisante à moins de 40m².

7. Devis tracteur

Monsieur le Maire expose qu'il y a nécessité de changer le faisceau électrique sur le tracteur Fiat de la commune. Un devis, émanant de la société BOUVIER, d'un montant de 2597€ TTC est présenté. Compte tenu du bon état général du matériel et des risques potentiels, il est décidé de procéder à cette réparation.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 mai 2020

1. Délibération pour prolongation du contrat de Anne Le Men

Le maire informe le conseil que le contrat de Mme Le Men, initialement prévu pour une période de 6 mois, arrive à échéance le 1^{er} juin 2020. Il propose de renouveler ce contrat pour une nouvelle période de 6 mois. Délibération prise à l'unanimité.

2. Délibération pour attribution d'une numérotation 301 ZA de Champ Moyet

La société de M. VICAT Christophe s'installe dans la zone artisanale de Champ Moyet : ZA de Champ Moyet – M. VICAT : N° 301

3. Délibération pour la constitution des Commissions municipales

Le maire informe le conseil de la nécessité de mettre en place des commissions. Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Il n'y a d'obligation de créer que les commissions d'appel d'offre (art. L 1414-2 du CGCT). Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

La liste des commissions mises en place est jointe au compte rendu dans un tableau.

4. Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur le Maire expose que le maire et les adjoints bénéficient d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT et que le nouveau conseil municipal doit prendre une délibération pour fixer le niveau des indemnités de ses membres.

Le maire indique que le montant de l'indemnité brute mensuelle pour les maires des communes de 500 à 999 habitants est fixé à 1567,43 euros et que le montant de l'indemnité brute mensuelle pour les adjoints des communes de 500 à 999 habitants est fixé à 416,17 euros.

5. Délibération portant délégation du conseil municipal au Maire

Le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L 2121-29 du CGCT, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » Le conseil municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales. Il peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune, tout en fournissant un gain de temps. Le conseil décide de déléguer au Maire la compétence relative aux marchés publics.

6. Délibération pour la délégation du Maire au premier Adjoint

Le Maire indique, au conseil municipal, vouloir donner au premier adjoint, M. André ROJAT, délégation de fonctions et de signature. Un arrêté doit être pris en ce sens.

7. Délibération pour la délégation du Maire au deuxième Adjoint

Le Maire indique, au conseil municipal, vouloir donner au deuxième adjoint, M. Jean Pierre DETROYAT, délégation en matière d'urbanisme. Un arrêté doit être pris en ce sens.

8. Délibération pour la désignation du cabinet d'avocat SCP d'Avocats RICARD

Le maire expose que concernant le litige qui oppose la commune à Mme Nathalie ALEXIA, une délibération doit être prise pour la désignation du cabinet d'avocat RICARD pour représenter la commune auprès du Tribunal Administratif.

9. Délibération pour modification d'une numérotation Lotissement Les Magnolias

Suite à un problème de numérotation dans le lotissement Les Magnolias, le Maire informe le conseil municipal qu'il y a nécessité de modifier le numéro du lot suivant :

Lot. Le Magnolias – M. MARTINS ET Melle RIFFARD : N° 50 en lieu et place du N°40

10. Délibération pour attribution d'une numérotation 965 Chemin de l'Etang

Chemin de l'Etang – M. COTTE : N° 965

11. Délibération pour attribution d'une numérotation 1400 Route du Chatelan

Route du Chatelan – M. GUETAT : N° 1400

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 juin 2020

1. Délibération pour enquête publique, carrière « Cheval » lieu dit « le Maine » à Saint Vérand

Le maire informe le conseil qu'il doit se prononcer sur la demande de poursuite d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires déposée par la société Cheval à Saint Vérand.

Avis favorable du conseil.

2. Délibération pour une demande de rétrocession de voirie à la commune – dossier Jourdan

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur Michel Jourdan a demandé, par courrier, la rétrocession des parties communes (voirie), dont il est propriétaire au lotissement Le Cordier, à la Commune.

Le conseil, après avoir délibéré : par 0 voix pour, 2 abstentions et 12 voix contre.

Décide de ne pas réserver une suite favorable à cette demande, la Communauté de Communes ayant compétence des zones d'activités et invite M. Jourdan à se rapprocher de la SMVIC dans un courrier.

3. Délibération pour la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au TE 38

Le maire rappelle que la commune est adhérente au TE 38 et que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a nécessité de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de TE38. Le TE 38 est un syndicat mixte qui œuvre dans divers domaines en lien avec l'énergie.

Délégué titulaire : Jean Pierre DETROYAT Délégué suppléant : Thierry RUF

4. Dossier évolution informatique

M. le maire laisse la parole à M. André ROJAT, 1^{er} adjoint qui indique que les équipements informatiques actuels ont été installés en 2014 et qu'il n'y a plus de mises à jour de Windows 7 depuis le début de l'année 2020. En outre, l'application Berger Levraut qui sert pour le budget, les actes d'Etat civil et la gestion des ressources humaines utilise Windows 10.

Les sociétés Bonne impression (ex entreprise Castaing) et Réflex informatique vont être reçues en mairie pour étude de leur proposition.

5. Renouvellement emploi contractuel

6. Le maire informe le conseil que le contrat de Laurie finit le 3 juillet 2020 et que pour continuer à assurer le remplacement d'un agent absent, il y a nécessité de recruter une personne, le maire propose de prolonger le contrat de Laurie jusqu'au mois de décembre 2020.

7. Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public pour Orange

Le Maire indique, au conseil municipal, qu'il faut prendre une délibération pour la redevance d'occupation du domaine public auprès d'Orange.

8. Désignation du représentant des familles pour le CCAS

Le maire indique qu'il a reçu un courrier de l'UDAF demandant la nomination d'un représentant des familles au CCAS. Véronique GERMAIN accepte d'être la représentante des familles pour le CCAS.

9. Adhésion à l'association des communes forestières – cotisation 2020

André ROJAT, 1^{er} adjoint rappelle que la commune était déjà adhérente à cette association. Cette cotisation s'élève pour l'année 2020 à 115 euros. Jean Pierre DETROYAT, 2^{ème} adjoint indique qu'il s'agit d'une contribution volontaire obligatoire, qu'elle est intéressante car la commune a un parc forestier important.

10. Nomination correspondant et suppléant – Charte forestière

La Charte forestière des Chambaran a été mise en place depuis plusieurs années, le correspondant permet de faire le lien entre les communes et les institutions sur la thématique de la forêt et de la filière bois. Il permet de faire remonter les problèmes liés aux chemins dégradés et réalise les états des lieux avant /après chantier forestier.

Correspondant titulaire : André ROJAT +Correspondant suppléant : Cédric VEYRET

11. Prestation aide secrétariat

Le maire indique au conseil qu'une aide ponctuelle est apportée au secrétariat par la secrétaire de mairie de St Bonnet-de-Chavagne.

12. Tirage au sort des jurés d'assises

13. Le maire rappelle les dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale « Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale **un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription**. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit ».

14. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Le maire rappelle que suite aux élections municipales du 15 mars, il y a lieu de renouveler la commission communale des impôts directs. Cette commission participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 juillet 2020

1. Vote du budget primitif 2020

André ROJAT, Adjoint aux finances, expose les différentes dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement prévues en 2020. Ainsi, le budget s'équilibre avec 626 105.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et 580 162.79 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 à 14 voix POUR.

2. Vote des différents taux d'imposition

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

3. Délibération sur dégrèvement de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de loi de finances rectificative pour 2020 laisse la possibilité, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, d'instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises. Les entreprises concernées par ce dégrèvement doivent exercer leur activité principale dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture du transport aérien et de l'événementiel. Délibération prise à l'unanimité.

4. Délibération pour frais d'études parking du cimetière

Un projet de création d'un parking et d'un éventuel agrandissement du cimetière est à l'étude. Un devis a été demandé. Christian BORDEL propose une assistance à maître d'ouvrage et a transmis un devis de 1350€ TTC tout compris. Le Conseil valide ce devis à l'unanimité.

5. Etude candidature alternance, apprentissage

Le maire informe le conseil que Laurie BOIS a déposé une candidature pour une demande d'alternance dans le cadre de son CAP accompagnement à la petite enfance sur un an. Le conseil valide cette demande à l'unanimité.

6. Informations poste employé communal

Le poste de Nadia PAYRE FICOUT est devenu vacant. Un appel à candidature est en cours.

7. Choix du prestataire informatique

Après étude de deux propositions (Reflex Informatique et Bonne Impression (ex Castaing)), le conseil municipal donne son accord pour la poursuite de l'abonnement actuel qui court sur 2020. Un nouveau point sera fait en fin d'année.

8. Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux suite à la proposition du conseil municipal d'une liste de noms double du nombre de commissaires soit 24 noms pour la commune de Varacieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la liste à l'unanimité.

Compte rendu conseil municipal 31 aout 2020

1. Présentation du projet photovoltaïque

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DELVA et M. DACCORD afin de présenter au conseil municipal, leur société Wattisère et le projet photovoltaïque envisagé, sur la commune. Cette société travaille à la promotion des énergies renouvelables, en faveur des économies d'énergie et pense que ces réponses doivent être apportées au niveau local.

M POTIE, ancien maire d'Izeron, est également présent pour parler des installations qu'il a faites sur la commune d'Izeron pendant sa mandature. La société a recensé une dizaine de toits (aussi bien situés sur les entreprises que sur des bâtiments publics) susceptibles de pouvoir accueillir les panneaux photovoltaïques dans le secteur dont celui de l'Espace Père Bleu sur la commune de Varacieux. Le principe consiste à louer le bâtiment pendant 20 ans pour y installer les panneaux photovoltaïques, puis de céder l'installation au propriétaire qui peut encore l'exploiter de 10 et 15 ans. La société s'engage sur l'entretien mais également sur l'installation de matériel de qualité (garantie décennale). Un suivi de production est prévu sur chaque site. Si la commune donne son accord, les travaux devraient se dérouler au début de l'année 2021.

2. Délibération pour l'achat du terrain pour le parking du cimetière et autorisation au maire pour la signature

Monsieur le Maire indique qu'une parcelle de terrain doit être achetée pour la construction du parking du cimetière. Cette parcelle appartient à M. FERROUILLAT André. Une proposition a été faite pour l'achat d'une parcelle de 3200 m² et un accord financier a été trouvé au prix de 3.50 euros le mètre carré. Les frais d'éviction, de fumure et les pertes des aides économiques seront intégrées au prix d'achat selon les informations données par le propriétaire. Cette superficie permettra la création d'un parking. Délibération prise à l'unanimité.

3. Délibération concernant la médiation et le paiement des frais pour le dossier ALEXIA

Monsieur le Maire informe le conseil que le tribunal administratif propose une médiation, dans le dossier qui oppose la commune à Mme Nathalie ALEXIA, destinée à permettre un règlement plus rapide et à l'amiable du dossier. Délibération prise à l'unanimité.

4. Délibération pour l'accueil en contrat d'apprentissage de Laurie BOIS

Monsieur le Maire rappelle que Laurie BOIS va être accueillie dans le cadre de la préparation d'un CAP accompagnement à la petite enfance sur un an et qu'une délibération doit être prise par le conseil.

Délibération prise à l'unanimité.

5. Délibération pour suppression et création de poste

Suite à la vacance de poste de Mme PAYRE FICOUT et à l'appel à candidature lancé, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et de créer le poste d'adjoint technique.

Délibération votée à l'unanimité.

6. Délibération pour le contrat de Laurie CHAMPON

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à candidature a été lancé au début du mois d'août 2020 pour le remplacement de Nadia PAYRE FICOUT, plusieurs candidatures ont été reçues. La candidature de Laurie CHAMPON a été retenue pour un contrat d'un an. Délibération prise à l'unanimité.

7. Délibérations pour les demandes de subventions

Monsieur le maire indique au conseil municipal que des demandes de subventions peuvent être demandées auprès du département pour la création du parking du cimetière, la réalisation d'aménagements aux abords du cimetière ainsi que pour les travaux de reprise des murs existants du cimetière.

Délibération votée à l'unanimité pour chaque demande de subvention.

8. Validation du devis concernant les emplois (goudron)

M. Thierry NICOUD, 3^{ème} adjoint, indique que deux devis ont été reçus. Monsieur le Maire indique les emplois vont passer dans la triennale et peuvent être subventionnés. L'objectif est de faire le tour de la commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de retenir le devis le moins cher.

9. Mise en place des commissions SMVIC

Monsieur le maire rappelle les modalités de désignation des membres des commissions, deux représentants de chaque commune doivent faire partie de chaque commission : 1 titulaire et 1 suppléant. La liste des commissions est jointe au compte rendu.

10. Devis SMAC ou autres

Monsieur le Maire rappelle les fuites d'eau constatées à l'école maternelle. Celles-ci seraient dues aux intempéries de grêle de juin 2019 après constatation d'un expert.

Des devis ont été demandés, un devis a été reçu, un second devrait arriver.

11. Délibération pour le fauchage et le lamier

Thierry Nicoud, 3^{ème} adjoint, indique que pour le fauchage, la commune va continuer à fonctionner sur le même modèle. Concernant le lamier, trois devis ont été reçus. Des questions restent en suspens. Un nouveau point sera fait prochainement.

12. Délibération TRIBOULLIER CHIROUGE/Commune

Suite au dépôt de la demande du permis de construire d'un bâtiment de stockage par la famille CHIROUGE TRIBOULLIER/AMIEUX, Monsieur le maire informe le conseil que le pétitionnaire a fait une demande pour déplacer le tracé du chemin rural à proximité de la propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer tout document concernant cette demande.

13. Délibérations pour demandes de subventions Région

Monsieur le maire indique au conseil municipal que des demandes de subventions peuvent être faites auprès de la Région pour les travaux d'agrandissement du cimetière ainsi que pour les travaux de réalisation d'un parking et d'un cheminement piétonnier aux abords du cimetière.

Délibération votée à l'unanimité pour chaque demande de subvention.

Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2020

1. Présentation par TE38 : conseil en énergie partagée

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Pauline AUSSENAC, conseillère en énergie partagée, qui mène une mission avec la commune depuis 3 ans. Le conseil en énergie partagée regroupe le recueil de données, l'étude des résultats et les actions à envisager. Des enregistreurs de températures ont déjà été mis en place, afin de permettre une étude, sur les bâtiments communaux et trouver des solutions pour réduire la consommation énergétique de ces bâtiments. L'étude porte également sur le contrat d'éclairage public où différentes préconisations existent déjà, notamment l'extinction de l'éclairage sur certains horaires ou le remplacement des ampoules dont la puissance est supérieure à 100 Watt. Le rôle de Territoire d'Énergie38 (TE38) est d'accompagner les communes dans ses choix.

Mme Aussenac indique que les ratios, les plus élevés, ont été relevés au niveau du stade de rugby, de la salle des fêtes, de l'école maternelle ainsi qu'à l'église. Pour l'école maternelle, des réglages sont en cours. Il serait possible de passer une caméra thermique afin d'évaluer les pertes de chaleur par la toiture. Pour l'école primaire, une programmation a été mise en place. En ce qui concerne la salle des fêtes, une réflexion plus importante doit être menée quant à l'avenir de ce bâtiment. Enfin pour le stade de rugby, une optimisation est à envisager grâce à des réglages du chauffage / eau sanitaire ainsi que sur la rénovation de l'éclairage du terrain de rugby.

Le plan d'action 2020-2021 présenté par Mme Aussenac consisterait à mettre en place des sous-compteurs sur les bâtiments afin de connaître la consommation de chacun, à optimiser les réglages en cours, à réfléchir au devenir de la salle des fêtes et à pouvoir créer une fiche de route afin de continuer à réduire la consommation d'énergie.

Des aides peuvent être apportées par le département, la région ou encore l'AGEDEN qui est un partenaire du TE38.

2. Délibération pour désignation du régisseur suppléant

Monsieur le Maire indique que suite au changement de municipalité, il y a lieu de modifier le nom du régisseur suppléant. Mme Sandrine MARGAILLAN, adjointe en charge des affaires scolaires et de la communication, est nommée régisseur suppléant. Délibération prise à l'unanimité.

3. Choix de l'entreprise et validation du devis des travaux d'aménagement du cimetière actuel (PMR)

Thierry NICOUD, 3^{ème} adjoint, rappelle au conseil que les devis des entreprises TOUTENVERT, CHAMBARD et Morgan MARCHAND avaient été présentés lors du précédent conseil municipal. Des précisions sur la réalisation des travaux ont été apportées, une des trois entreprises s'engage à réaliser les travaux avant le 1^{er} Novembre 2020.

Un état du cimetière doit être fait avant le début des travaux par un huissier, demande déjà effectuée.

L'entreprise s'engage également dans son devis à reprendre l'entrée du cimetière en rehaussant le portail et à aménager le point d'eau.

L'entreprise retenue est l'entreprise de M. Morgan MARCHAND.

4. Validation du règlement de la cantine et du règlement de la garderie

Monsieur le Maire rappelle que les règlements de la cantine et de la garderie doivent être actualisés. Sandrine MARGAILLAN, adjointe en charge des affaires scolaires et de la communication, donne lecture de chacun des règlements mis à jour et indique qu'ils seront distribués aux familles, après validation du conseil.

Le conseil valide chacun des règlements.

5. Emploi temporaire suite suractivité « Covid »

Monsieur le Maire indique que l'épidémie de Covid et la mise en place du protocole sanitaire impliquent plus de travail au niveau des écoles. Mme Laurie BOIS, actuellement en apprentissage à l'école, apporte une aide bien venue, mais se pose le problème pour les semaines où elle sera en cours. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de PAISS, de l'ADMR ou de Bonjour Services pour un soutien sur ces semaines.

6. Délibération pour conseil en énergie partagée (CEP) – TE38

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise pour continuer à bénéficier de la mission de conseil en énergie partagé le 30 juillet 2019, mais qu'il manquait certaines informations dans la délibération. Monsieur le Maire indique qu'il convient de reprendre une délibération pour continuer la mission. Délibération prise à l'unanimité.

7. Délibération pour décision finale dossier WATTISERE

André ROJAT, premier adjoint précise qu'il a reçu la Centrale Villageoise ce jour accompagnée d'un bureau d'études. Il indique, également avoir pris contact avec le TE38, le lendemain du dernier conseil afin de voir s'il pouvait être intéressant pour la commune d'investir seule ; la réponse a été négative. Monsieur le Maire précise que la toiture semble en mauvais état et qu'il serait peut-être intéressant de faire des devis pour envisager la réfection de l'ensemble du toit et voir si des subventions peuvent être attribuées à la commune dans ce cadre. André ROJAT, indique que les travaux ne devraient pas débuter avant fin 2021 ou début 2022. Le conseil décide, après délibération prise à l'unanimité, de valider la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'espace Père Bleu.

8. Délibération pour adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion s'élève à 75 euros par an et peut peut-être apporter des aides supplémentaires dans les différents travaux à l'étude. Délibération prise à l'unanimité.

9. Délibération pour une subvention au Rugby Club Varacieux (RCV)

Monsieur le Maire indique que le RCV sollicite une subvention, suite aux difficultés rencontrées dans cette période de crise sanitaire, et afin de l'aider à effectuer certains travaux d'aménagement ou de mise aux normes sur les bâtiments.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 2 500 euros.

9. Validation devis pour impression du bulletin municipal

Monsieur le Maire précise que le bulletin municipal 2020 est en cours de rédaction. Deux devis ont été reçus, un premier devis avec utilisation de papier recyclé pour un montant de 1086 euros et un second devis avec utilisation de papier satiné pour un montant de 972 euros. Le conseil décide de valider, à l'unanimité, le devis avec le papier recyclé.

10. Validation devis pour le remplacement du poste informatique de l'accueil

André ROJAT, premier adjoint, explique que le logiciel Magnus nécessitait une migration sous Windows 10, mais que cette migration a fortement allongé les temps de travail sur l'application. Des devis ont été demandés afin de remplacer le poste, un support technique payant de Berger Levrault sera nécessaire pour la réinstallation du logiciel Magnus. Le conseil valide le devis pour l'ordinateur HP I5.

12. Compte rendu de la commission action sociale et culturelle

Sandrine MARGAILLAN, déléguée à la commission action sociale et culturelle, rappelle le rôle de la commission, qu'elle est sous la responsabilité de Mme Nicole DI MARIA et qu'elle ne prend pas de décision mais travaille à la mutualisation sociale et culturelle au sein de l'intercommunalité. Sandrine MARGAILLAN rappelle les grandes thématiques de travail abordées par cette commission.

Participation à une réunion sur le logiciel E-enfance. Ce logiciel permet de gérer les services cantine et garderie de l'école de Varacieux comme de 23 autres écoles et indique que la maintenance sur ce logiciel sera terminée en 2021. Mme MARGAILLAN indique que pour continuer à mutualiser ce service chaque conseil municipal doit donner son accord.

13. Délibération pour les coupes affouagères

M. André ROJAT, 1^{er} adjoint, indique que les prochaines coupes affouagères auront lieu sur la parcelle 21 et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour choisir le mode de coupe. Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir le mode de coupe taillis sous futaie

Les garants seront André ROJAT, Christian FERROUILLAT et Cédric VEYRET

14. Délibération concernant le dossier WATTISERE

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération doit être prise concernant ce dossier. Des questions restent encore en suspens. Le conseil décide de consulter TE38 concernant ce projet et s'interroge sur le fait de devoir refaire ou non le second pan de toit. Monsieur le maire propose de consulter un charpentier.

15. Délibération pour révision du loyer du cabinet des infirmières

Cette année, l'indice des Loyers des Activités Tertiaires du 2^{ème} trimestre est de -0.12 %. En conséquence, le montant du loyer et les charges ne changeront pas au 1^{er} octobre 2020. Délibération validée à l'unanimité.

16. Délibération pour révision du loyer de M. GILLES

L'indice de révision des loyers du 3^{ème} trimestre n'étant pas encore paru. Cette délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

17. DM : du chapitre 22 vers le chapitre 67 pour un montant de 362.34€

Un paiement a été effectué sur le chapitre 67. Il convient donc d'effectuer une DM pour accrediter ce compte de 362.34 €. Décision validée à l'unanimité pour effectuer une DM du chap. 22 vers le chap. 67.

18. Information sur renouvellement de la convention de déneigement

Thierry NICLOUD, adjoint en charge de la voirie, indique que la commission voirie va se pencher sur les circuits pour le déneigement et que les conventions 2020-2021 vont être signées avec les intervenants.

19. Délibération pour l'ouverture d'un compte Dépôt de Fonds au Trésor

Monsieur le maire indique au conseil municipal que pour faciliter le paiement des factures de cantine et de garderie, une procédure de dématérialisation des paiements va se mettre en place prochainement. Pour ce faire, un compte de dépôt de fonds au Trésor doit être ouvert.

Délibération prise à l'unanimité

20. Délibération pour adhésion à l'ANEM

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la mairie a reçu une demande d'adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne).

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas adhérer à cette association.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 octobre 2020

1. Délibération fixant le taux et les exonérations des taxes d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions des articles L.331-14, L.331-15 et L.331.9 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a la possibilité de modifier chaque année le taux applicable ainsi que le régime des exonérations facultatives de la taxe d'aménagement sur la commune. Monsieur le Maire indique que le taux n'a pas été modifié depuis 2014 et qu'il y a lieu de délibérer de nouveau.

Après délibération, prise à l'unanimité, le taux et les exonérations ne seront pas modifiés en 2021.

2. Délibération pour le contrat de Béatrice BERNE

Monsieur le Maire rappelle que Mme Berne est en détachement auprès de la commune depuis le 23 janvier 2020 pour un an. Monsieur le Maire indique que sa demande de renouvellement de détachement ou d'intégration dans la fonction publique territoriale doit être transmise à son administration d'origine à la fin du mois de novembre, qu'il y a donc lieu de faire le point sur sa situation.

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de proposer à Mme BERNE un poste permanent.

3. Délibération pour le contrat de Anne Le MEN

Monsieur le Maire rappelle que Mme Le Men a été recrutée sur le poste de l'agence postale pour une durée de 15 heures par semaine et 5 heures pour l'urbanisme soit 20 heures, depuis le 2 décembre 2019. Le contrat a été établi pour une première période de 6 mois, puis renouvelé pour une seconde période de 6 mois. Monsieur le Maire indique que le contrat actuel ne peut plus être prolongé puisqu'il ne peut pas dépasser 12 mois consécutifs sur une période de référence de 18 mois. Monsieur le Maire indique que plusieurs solutions sont envisageables.

Le conseil décide de prendre attache auprès du centre de gestion et du service RH de la communauté de communes et de reporter sa décision au prochain conseil.

4. Délibération pour le montant des coupes affouagères

André ROJAT, premier adjoint, rappelle les règles pour l'attribution des coupes affouagères et indique au conseil que l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour procéder à la coupe. Au-delà de ce délai, la coupe est caduque mais il est possible, selon l'ONF, d'affecter une nouvelle coupe l'année suivante car le paiement a été encaissé. Monsieur le Maire indique que le prix d'une coupe est actuellement de 100 euros.

Délibération prise à l'unanimité de conserver ce tarif.

5. Convention pour les coupes affouagères

André ROJAT, premier adjoint, informe le conseil qu'une convention est remise à chaque affouagiste et que celle-ci a été mise à jour. Il propose de transmettre cette convention à chaque élu pour information.

6. Délibération pour révision du loyer de M. GILLES

Cette année l'indice de révision des loyers du 3^{ème} trimestre est de 0.46 %

Comme le stipule le bail, le loyer et les charges sont augmentés en conséquence, soit 343,84 € (charges incluses).

Délibération validée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 Novembre 2020

1. Délibération pour le contrat de Anne Le MEN

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé, lors du dernier conseil municipal, de prendre attache auprès du centre de gestion concernant les possibilités envisageables pour le renouvellement du contrat de Mme Le Men. Le centre de gestion a répondu qu'actuellement, il ne pouvait être proposé à Mme Le Men qu'un contrat à durée déterminée.

Monsieur Le Maire propose un contrat à durée déterminée de 3 ans. Délibération prise à l'unanimité.

2. Délibération pour demande de subvention pour les travaux de réparation de l'église

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le montant de la subvention pouvant correspondre à 20% du montant des travaux et il n'y a pas de plafond. Monsieur Le Maire indique également qu'un dossier pourrait également être déposé auprès du département.

André ROJAT, premier adjoint, précise qu'une demande pourrait aussi être déposée auprès de la Fondation du Patrimoine, mais l'église n'est pas classée.

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux concerneront le pignon, la croix, la rosace.

André ROJAT, premier adjoint, ajoute que les travaux ne concerneront pas l'intérieur de l'église.

Délibération prise à l'unanimité.

3. Délibération pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur Le maire rappelle qu'une présentation, faite par M. Jean Claude DARLET, a eu lieu le vendredi 13 novembre 2020 à Chasselay, il indique au conseil que le passage au PLUI va s'imposer aux communes. Monsieur Le Maire précise que le transfert de la compétence PLU n'impliquerait pas le transfert de la compétence d'application du droit des sols et de délivrance des autorisations d'urbanisme et qu'il n'y aurait pas d'engagement financier pour le moment.

Monsieur Le Maire indique que ce transfert va nécessiter la création d'un poste au niveau de la communauté de communes.

Monsieur Le Maire rappelle également que la mise en place du PLUI au niveau de la communauté Bièvre Isère n'a pas été simple. Délibération prise à l'unanimité.

4. Bons d'achat vêtements pour les employés communaux

Monsieur Le Maire rappelle que le montant du bon d'achats vêtements est de 140 euros pour les agents du service technique et 100 euros pour les agents de l'école et de la mairie.

Le conseil décide de maintenir les montants pour cette année.

5. Délibération concernant les primes pour le personnel communal

Monsieur le maire rappelle qu'une prime est versée annuellement au personnel communal et propose que le coefficient multiplicateur s'appliquant au montant de référence soit le même pour les agents titulaires et les agents non titulaires.

André ROJAT, premier adjoint, indique qu'il convient de déterminer le coefficient qui sera appliqué cette année. Il propose différentes simulations. Le taux retenu par le conseil municipal est le taux multiplicateur de 2,5. Délibération prise à l'unanimité.

6. Demande de subvention de l'Association Locomotive

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Locomotive a formulé une demande de subvention. Cette association œuvre pour l'aide aux enfants malades. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'association Locomotive.

7. Installation d'un ordinateur portable à l'école primaire

André ROJAT, premier adjoint, indique que Mme Jung, la directrice de l'école utilise son ordinateur portable personnel à l'école. Un devis a donc été demandé à la société Bonne Impression qui s'occupe de la maintenance du parc informatique de la commune pour l'installation d'un ordinateur à l'école. Le devis proposé s'élève à 875 euros HT. Le conseil valide le devis pour l'ordinateur.

8. Compte rendu de l'atelier Transition Air Energie

Sandrine MARGAILLAN, quatrième adjointe, présente le compte rendu de l'atelier organisé par l'AGEDEN. Le but de cet atelier était de présenter les enjeux de la transition énergétique du territoire, les moyens d'actions à l'échelle communale, les ressources mobilisables en matière d'accompagnement. Cet atelier a également été l'occasion de présenter les expériences de plusieurs communes au travers d'exemples concrets. Sandrine MARGAILLAN rappelle que la commune de Varacieux est engagée dans cette transition avec la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Espace Père Bleu et travaille à la limitation de l'éclairage public, la nuit.

9. Compte rendu diagnostic du programme Local de l'Habitat

Sandrine MARGAILLAN, quatrième adjointe, présente le compte rendu du Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes (PLH) 2020-2025. Il est constitué d'un diagnostic, d'un document d'orientation et d'un programme d'actions pour les 6 années à venir. Ce PLH représente la politique en matière d'habitat de la communauté de communes.

Il est également composé d'un volet santé expérimental, d'un volet foncier et d'un focus sur les personnes en perte d'autonomie.

10. Compte rendu du conseil d'école du 12 novembre 2020

Sandrine MARGAILLAN, adjointe en charge des affaires scolaires, présente le compte rendu du conseil d'école. Sandrine MARGAILLAN explique que le fonctionnement de la cantine et de la garderie ont été adaptés pour suivre les recommandations du protocole sanitaire. Elle insiste sur le fait que certains jours, il est difficile d'assurer un fonctionnement optimal du service cantine du fait d'un grand nombre d'inscriptions et des restrictions imposées par le protocole. Les élèves de CP et de CE1 ont réalisé les évaluations nationales obligatoires et les élèves du CE2 au CM2 ont réalisé des évaluations permettant d'évaluer les effets du confinement sur les apprentissages. Un livret scolaire unique a également été mis en place pour suivre la scolarité des enfants du CP jusqu'en 3^{ème}.

11. Dossier Fondation du Patrimoine pour l'église

André ROJAT rappelle que la commune a validé l'adhésion à la Fondation du Patrimoine lors du dernier conseil et qu'il y a lieu de compléter un dossier pour les travaux de l'église.

12. Bon d'achat pour les nouveaux nés

Sandrine MARGAILLAN propose d'offrir, à chaque famille lors de la naissance d'un enfant, un bon d'achat d'un montant de 20 euros auprès d'une entreprise artisanale de la commune.

Le conseil valide cette proposition.

13. Remplacement du jeu de l'école maternelle

Monsieur Le maire indique qu'un jeu de l'école maternelle est en mauvais état. Lionel AVIT a demandé un devis auprès de l'entreprise Transalp de l'Albenc. Le devis s'élève à 783 euros HT.

Florence Revol : « **redonner de la vie à la terre** »

Florence Revol est une enfant du pays. Cette jeune maman d'un petit Thomas, secondée efficacement par son mari, est agricultrice sur Varacieux. Son parcours est atypique : après des études en physique puis en géotechnique, elle travaille comme ingénieure à la SNCF. Mais en 2012, elle fait un véritable retour aux sources et reprend l'exploitation familiale : champs, noyers, vaches laitières. Dans la continuité de ses parents, elle choisit de ne pas utiliser de produits chimiques. Elle se rend rapidement compte qu'elle ne veut pas continuer l'élevage. Mais, bien sûr, elle garde ses vaches, qui lui assurent la fumure nécessaire à ses champs. Elle investit également dans des ruches (miel bio depuis 2018), dans la châtaigneraie et elle continue de s'occuper de ses noyers. Sa production de noix est certifiée bio depuis cette année, tout comme les autres productions de sa ferme. En conséquence, cela implique plus de présence, plus de travail mais c'est surtout la satisfaction du travail bien fait qui la guide ainsi que la protection de notre environnement. Par exemple, elle essaie de lutter contre les ravageurs en créant un équilibre dans les parcelles, en préservant la biodiversité : installation de nichoirs à mésanges, protection des chauves-souris, des hérissons...

Elle n'est plus seule dans cette démarche et s'est rapproché d'autres agriculteurs qui, comme elle, favorisent les haies, les mares... En travaillant de manière plus traditionnelle, les rendements sont pourtant proches des autres producteurs qui traitent à l'aide de produits phytosanitaires.

Ses projets sur notre commune sont en cours : elle souhaite développer un point de vente de ses produits : noix, cerneaux, huile de noix, châtaignes et produits transformés (confitures, confiseries...). Mais aussi, pourquoi pas, proposer à la vente la production d'autres agriculteurs locaux... Voici une démarche originale et riche de promesses, que nous ne manquerons pas de suivre.



Les frères Fournier « dynamisme et satisfaction de la clientèle »

Dans la famille, on a la passion des choses bien faites. Leur père leur a montré la voie dans le domaine de la menuiserie et aujourd'hui, les voilà installés dans la zone d'activité de notre commune. Commençons par..

André Fournier : âgé de 29 ans, titulaire d'un bac pro BTP, après avoir travaillé dans une entreprise TP de la région, il a créé une micro-entreprise dans les Travaux Publics depuis un an : viabilisation de parcelles, fuites d'eau, branchements neufs n'ont plus de secrets pour lui. Dans un souci de diversification, cet entrepreneur se passionne pour la Maçonnerie ancienne.

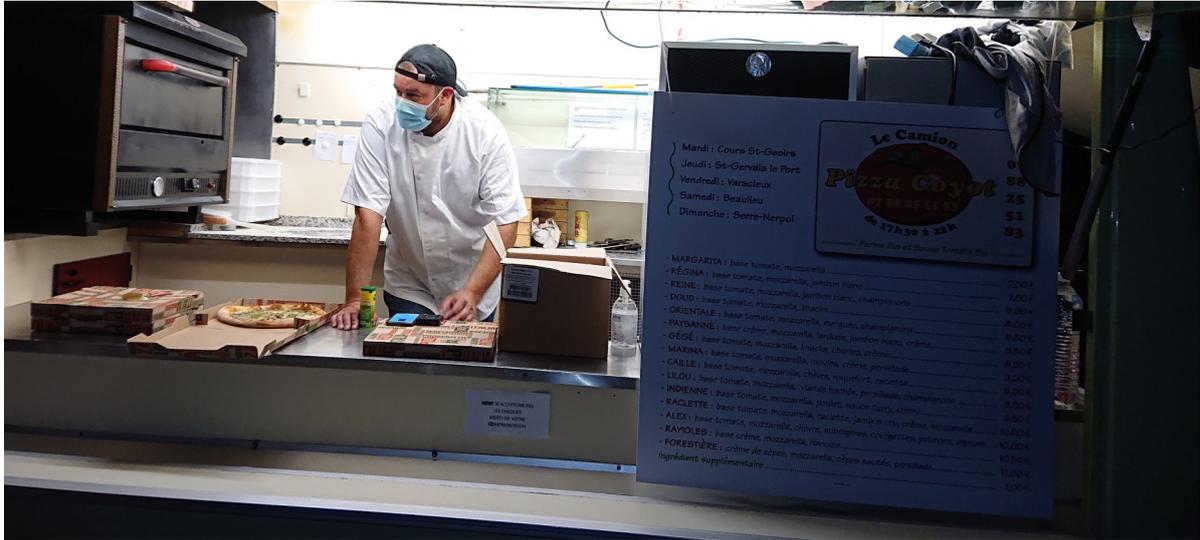
D'ici l'été prochain, il souhaite développer une SAS nommée « ATP 38 », avec l'envie de proposer une plateforme, un showroom et un lieu de stockage afin de mieux répondre aux attentes d'une clientèle toujours plus exigeante.

Thierry Fournier, son frère est âgé de 31 ans. Il est menuisier et va créer une EURL dont le nom reste à définir. Après un CAP, un brevet et une expérience professionnelle de 15 ans, il a décidé de se mettre à son compte et a profité de l'opportunité de s'installer à Varacieux. Ses spécialités sont l'agencement de cuisine, la fabrication sur mesure de dressing et d'aménagement intérieur. Sa clientèle est variée avec des particuliers mais aussi des architectes jusqu'à Grenoble. Il travaille également avec son père pour la réalisation de rénovation de fenêtres, portes, mezzanines et escaliers bois.

Ces deux passionnés de rugby, respectivement sponsor et joueur du club de Varacieux, apportent leur dynamisme à l'activité économique de la commune.



Depuis quelques semaines , deux Pizzaiolo sont à votre service ,le vendredi et le samedi soir, sur la place du village de Varacieux.



Pizza COYOT le vendredi soir

Tel: 07 88 85 51 83



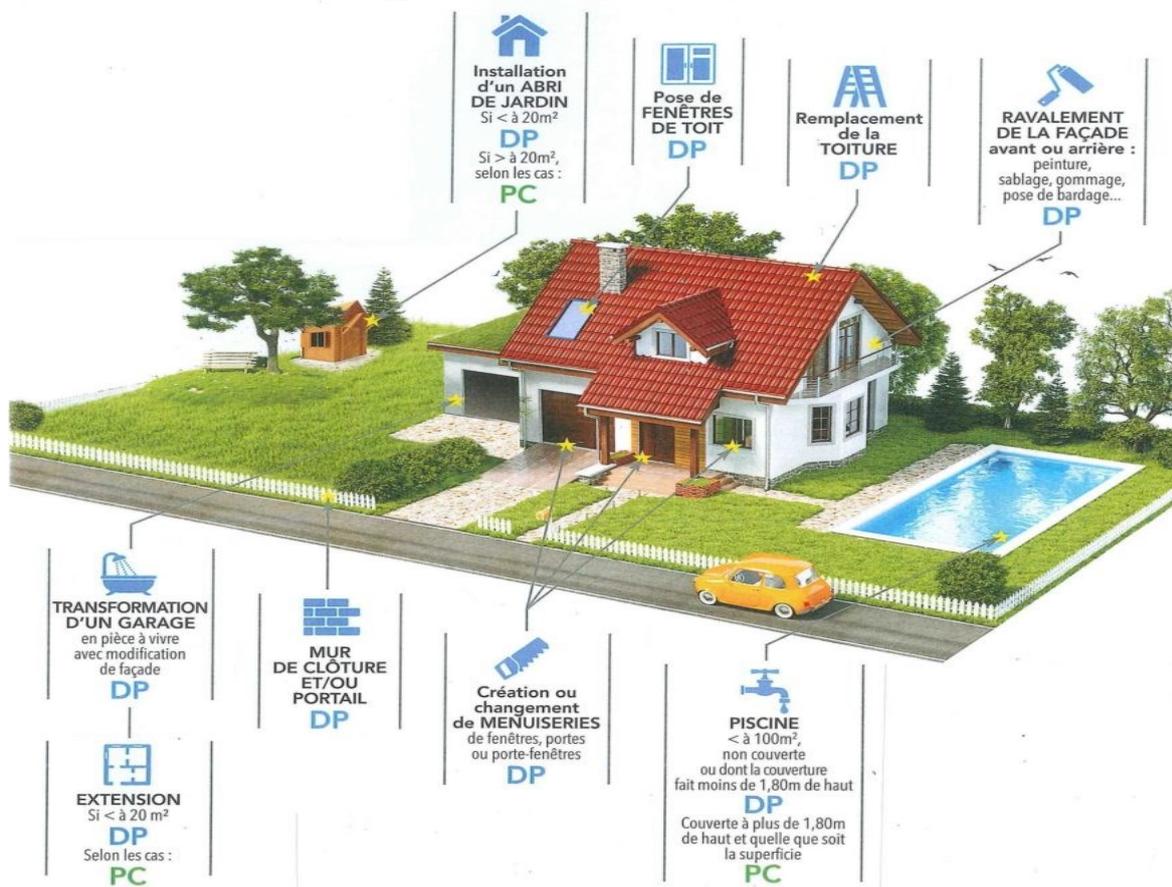
M'Pizza le samedi soir

Tel: 06 71 42 19 43

Vous êtes propriétaires et vous souhaitez faire des travaux, Voici quelques conseils et exemples afin de respecter les obligations du code de l'urbanisme.

« En général, toute intervention touchant à l'extérieur de votre maison doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux. »

En fonction de leur nature, ils peuvent faire l'objet d'une simple Déclaration Préalable DP ou d'un Permis de Construire PC



Restons dans la légalité, rapprochez-vous obligatoirement de la mairie

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

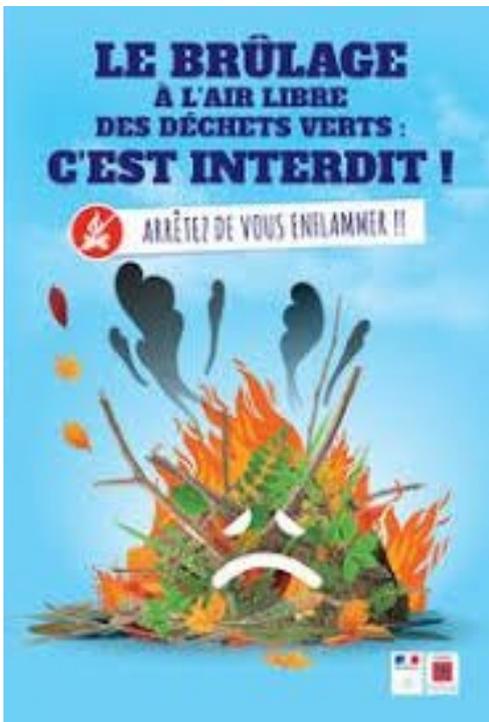
Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire...

- Portes/fenêtres/toiture
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravalement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)

*Une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à **5 m²** et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :*

- Installation d'une caravane dans votre jardin
- Clôture (mur, haie...)
- Changement de destination d'une construction

Pourquoi cette interdiction ?



Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les *déchets verts* chez soi.

La personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Attention aux périodes de sécheresse, écobuage strictement interdit



Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage est interdit, de jour comme de nuit. Les personnes doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, utilisés.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés seulement aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30

les samedis : de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H

les dimanches et jours fériés: de 10 H à 12 H.



ELAGAGE OBLIGATOIRE DES HAIES, ARBRES EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ ET A PROXIMITÉ DES LIGNES ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE

Pensez à vérifier que vos haies, branches et arbres n'empiètent pas sur le domaine public.

Elaguer, c'est permettre l'accès au véhicule de secours, protéger vos lignes téléphoniques (donc la sécurité de chacun en cas d'urgence), vos accès Internet.

Il est rappelé que les propriétaires ont obligation d'élaguer les arbres et les haies de leurs propriétés dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité de passage et entravent la sécurité.

En cas de gêne, le maire peut décider, après mise en demeure sans résultat, de l'exécution forcée des travaux d'élagage afin de mettre fin à l'avancée des plantations privées sur l'emprise des voies communales.

Les frais afférents sont mis à charge des propriétaires négligents (loi 2011-525 du 17 mai 2011 art 78).

Afin d'éviter une telle situation, nous vous remercions par avance de veiller au respect de cette réglementation.

Signature de la charte le 10 décembre 2019

Après plusieurs mois de rencontres, de discussions et de négociations entre notre association et les acteurs de la filière nucicole, notre présidente Sylvia VIEUGET vient de signer la charte de bon voisinage avec Mme Bonnefoy (représentant du conseil général), M. Darlet (représentant de la chambre d'agriculture de l'Isère), M Borel du CING, M Renn de Coopnoix, M Gaillard de Sicanoix et M Matthieu de la SENURA



CHARTRE de bonne conduite
Riverains / Nuciculteurs



Rejoignez-nous pour nous aider à faire évoluer les pratiques nucicoles. Nous sommes tous concernés.

www.noix-nature-sante.fr



Charge à notre association de faire connaître l'existence de cette charte et la faire respecter par le plus grand nombre pour le respect de tous, la limitation de l'utilisation des pesticides et le développement de l'agriculture biologique

| | |
|--|--|
| Comité des fêtes Président : Frédéric Genin | 04 76 64 25 62 fredgenin@orange.fr |
| Section tennis de table Responsable : Lionel Avit | 04 76 64 29 33 avit.lionel007@orange.fr |
| Varacieux Sports Loisirs Présidente : Marie-Laure Bois | 04 76 64 27 49 bois.denis@akeonet.com |
| Les artistes en herbe Présidente : Dominique Dussert | 06 15 21 00 23 dominique.dussert@sfr.fr |
| Rugby Club de Varacieux Président : Cédric Giroud | 06 86 79 38 92 cedric.giroud@akeonet.com |
| Sou des Ecoles Présidente : Céline Bourne | 06 85 44 82 30 celine.maxalex@gmail.com |
| Boule d'Eté Président : Pierre Galiana | 04 75 05 18 71 p.galiana@orange.fr |
| ADMR Président : Norbet Metzlauff | 06 17 76 49 20 |
| FNACA Président : Henri Marion | 04 76 64 25 23 henri.marion@orange.fr |
| Club "La bonne entente" Présidente : Colette Vuillermoz | gilbert.vuillermoz@orange.fr |
| ACCA Président : André Caillat | 04 76 64 22 87 antoinetlaurent@orange.fr |
| Objets d'Antan, souvenirs de Varacieux Président : Maurice Champon | 04 76 64 22 11 jcconvergne@gmail.com |
| Team Seyss'Racing Président : Jérémy Seyssel | 06 36 83 55 91 |
| Ass. De défense des intérêts des usagers de la commune Président : Jean Genest | 09 54 67 43 57 j.genest@wanadoo.fr |

Nous rappelons aux associations de passer régulièrement prendre leur courrier en Mairie.

Certes, l'année 2020 n'avait pas commencé sous de très bons auspices : l'assemblée générale prévue le 25 Mars a été reportée, pour cause de confinement au 23 Juin ; mais pendant ce temps, l'association a continué son travail de préparation aux journées du patrimoine.

Les expositions ont été inscrites au programme départemental des journées du patrimoine, le calendrier pour l'organisation de la soupe au lard était en place...

La crise sanitaire a tout arrêté, car même en période de déconfinement, les mesures sanitaires à respecter freinaient la circulation du public et empêchaient le rassemblement de personnes.

Bref, Objets d'Antan attend avec impatience la fin de la crise sanitaire et vous invite, prévisionnellement, à visiter ses expositions pour les journées européennes du patrimoine 2021 (en Septembre).

Pendant ce temps, l'association continue à travailler sur ses projets (recherches, aménagements) et s'est aussi engagée avec l'AVIPAR (association de personnes adultes handicapées) pour la réalisation d'une maquette de la fontaine municipale, Elle sera exposée dans la salle "Scènes de vie au quotidien".

Il n'est certainement pas déraisonnable de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2021 !



L'association Varacieux Sports Loisirs a connu une année, comme le monde entier, en roue libre, suite à la pandémie qui nous touche depuis de longs mois.

Suite à cette situation peu glorieuse, la majeure partie du temps, sportifs et non sportifs, se retrouvent confinés et loin des terrains de sports.

Les bénévoles de l'association ont repoussé jusqu'à fin juillet la décision d'annuler son trail de septembre 2020. C'était une solution plus sage au regard des sportifs et vis-à-vis des 50 bénévoles sollicités pour cette matinée sportive.

Pour pallier ce manque de vie dans notre village, et redonner du moral à tous, une dizaine de bénévoles de l'association se sont retrouvés et ont mis à disposition les 3 parcours de trail nature pour le dimanche 6 septembre.

Cela est passé par le débroussaillage des chemins, le tronçonnage des arbres tombés, le fléchage, le tout en tracteur, voiture et quad, bien sûr.

Pas moins de 100 marcheurs, coureurs, vététistes sont venus s'oxygéner l'esprit dans nos bois communaux, et dans les Chambaran. Aucune buvette, aucune inscription, aucuns repas, juste le plaisir de fouler les chemins d'admirer la nature, les points de vue, loin de ce stress quotidien qui nous paralyse !

La soirée Beaujolais du vendredi 20 novembre n'a pas eu lieu également, Un moment festif qui permettait également de réunir les villageois, les sponsors et bien sûr les bénévoles.

Ce sera partie remise à 2021.

Côté trail, et cela donne de la motivation, l'association Varacieux Sports Loisirs prépare son trail 2021. En effet, pour le dixième anniversaire, les 4 parcours nature de trail seront changés. Ce sera désormais un parcours de 4 kms300 avec 50 m de dénivelé pour les cadets et autres, 9 kms 5 avec 155 m à la portée de tous, 20 kms avec 500 m pour les confirmés et 29 kms avec 800 m de dénivelé pour les plus qualifiés,

Le tout avec les 3 parcours enfants inchangés sur 900, 1200 et 2400 m, 2 parcours de marche et les joëlettes, qui seront toujours présentes.

L'assemblée générale de Varacieux Sports Loisirs aura lieu fin janvier, une date à confirmer en fonction de l'état sanitaire de notre pays,

En attendant de retrouver une atmosphère plus agréable et saine, l'association, son bureau, ses bénévoles vous souhaitent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2021 en attendant de vous revoir très nombreux le dimanche 5 septembre 2021.



Trail 2019



Départ Joëlettes

La section tennis de table en collaboration avec le comité des fêtes est en sommeil. Le manque d'effectif de pongistes en octobre 2019, a laissé la possibilité de relancer les loisirs adultes et rassembler les anciens jeunes, désireux de retaper la balle, le vendredi soir.

Mais voilà avec l'apparition de ce virus, tout fut réellement arrêté et inenvisageable en toute logique.

L'idée serait de recréer un noyau de pongistes petits et grands, désireux de se faire plaisir quelques heures par semaine, par mois, à voir suivant la demande des participants.

La section possède 6 tables qui permettraient une activité ouverte à tout le monde dans un esprit bon enfant.

Un redémarrage au printemps 2021 est envisageable.

Pour l'heure, protégeons-nous, pour terminer en bonne santé, cette année 2020.

Merci au comité des fêtes et à la commune de Varacieux pour leur soutien permettant la pratique du tennis de table dans notre village et dans de bonnes conditions.

Meilleurs vœux de bonheur à toutes et tous.

Lionel Avit



Suite à l'Assemblée générale du 23 janvier 2020, un nouveau bureau a été élu :

- ✓ Présidente : Colette Vuillermoz
- ✓ Secrétaire : Marité Daval
- ✓ Secrétaire adjointe : Ghislaine Garcin
- ✓ Trésorier : Georges Callet
- ✓ Trésorier adjoint : Louis Dupuy
- ✓ Les membres actifs : Josette Champon ; Chantal Callet ; Colette Revol ; René Revol ; Yvette Berruyer ; Chantal Ferrouillat.

Les adhérents du club se sont réunis les 2ème et 4ème lundis pour jouer aux cartes et Rummikub. Sans oublier de fêter les anniversaires ces jours-là.

Le 20 février : à l'occasion du carnaval, nous avons eu le plaisir d'offrir les bugnes aux enfants des écoles qui se sont régalés.

Le mardi 17 mars : 1ère journée de confinement suite à la Covid 19.

Le repas Cabri du 02 avril ainsi que le voyage en Ardèche du 16 juin n'ont pu se réaliser. En ce qui concerne la Gym douce : à la fin du confinement, l'activité a repris dans de bonnes conditions en plein air et l'on a tous bien apprécié.

Ludovic notre prof de gym a dû interrompre mi-octobre son activité ayant trouvé du travail proche de chez lui (Romans).

Nous sommes confiants et à la recherche d'un(e) prof de gym

Notre club la Bonne Entente, toujours placé sous le signe de la convivialité et de l'accueil, reprendra ses activités dès que la situation le permettra.

Et l'on compte sur vous encore plus nombreux, pour nous rejoindre.



C'est une saison bien singulière que vient de vivre notre société bouliste, marquée comme tout le monde, par le coronavirus. Ainsi, nous avons dû procéder à l'annulation, parmi d'autres, de trois manifestations sportives très attendues que sont les Challenges Fanjas, Viossat et notre traditionnel concours de la vogue.

Mais pour autant, cette pandémie dévastatrice n'aura pas abattu le moral de nos sociétaires, ni leur formidable envie de vivre. Bien au contraire, sitôt la période du confinement terminée, ils ont décidé de rattraper le temps perdu et de mettre les bouchées doubles pour revivre ensemble ces moments de détente et d'amitié que leur procurent nos rendez-vous boulistes, véritables remèdes contre la morosité. Et c'est ainsi que tous les samedis qui ont suivi la fin du confinement, on a pu voir sur les terrains de jeux de notre boulodrome une vingtaine de joueurs appliqués et heureux de pratiquer leur loisir favori tout en respectant, bien sûr, les consignes de sécurité sanitaire imposées par notre Fédération. Ces retrouvailles ont également été l'occasion de fêter dans une chaude ambiance les 90 ans de Marius, notre doyen.

En espérant un retour à la normale dès l'année prochaine, nous vous donnons, déjà, rendez-vous le dimanche 24 janvier pour notre matinée boudins.

Bonne et heureuse année à tous !



L'année 2020 avait pourtant commencé avec les meilleures intentions : lors des assemblées générales, ordinaire du 17 Janvier et extraordinaire du 7 Février (pour renouveler une partie du bureau : Véronique Nicoud est devenue secrétaire et Emmanuelle Marchand trésorière), des décisions et des choix allaient permettre le bon déroulement de toutes les manifestations habituelles. Pour la vogue, des chars avaient été présélectionnés lors de la fête des laboureurs à Fauconnières, des sociétés de musique avaient été contactées et réservées, des choix et des tarifs étaient discutés pour le repas dansant...

A part la soirée de remerciement aux sponsors et bénévoles du 25 Janvier (et qui reste réservée aux sponsors et bénévoles), aucune de toutes les manifestations prévues n'a pu être réalisée à cause de la crise sanitaire. Et pour la fin de l'année, la mondée n'aura pas lieu et la réception après les illuminations, le 12 Décembre, prend le même chemin !

Espérons que 2021 se présente sous de meilleurs auspices, avec par exemple, l'apparition d'un vaccin efficace...

Petit rappel : les *plannings de la salle des fêtes et de l'espace Père Bleu* sont gérés par la "section salle des fêtes et espace Père Bleu" du Comité des fêtes. Les locations permettent de maintenir les installations en état et d'acheter du matériel, de la vaisselle...

A cette occasion, le Comité des fêtes remercie la commune pour la subvention de 1000 € qui lui est attribuée. Il faut savoir que cette subvention n'est pas utilisée par le Comité des fêtes, mais permet aux associations de Varacieux de profiter d'une location gratuite (salle des fêtes ou espace Père Bleu) par an. Le bilan (locations/entretien/achats) est expliqué chaque année à l'assemblée générale, où il y a une discussion sur les dépenses et recettes.

Nous rappelons, pour les personnes et associations qui utilisent la salle des fêtes ou l'espace Père Bleu, qu'il est souhaitable de respecter la tranquillité des riverains en limitant, autant que faire se peut, le niveau de bruit émis par les activités des utilisateurs.

L'assemblée générale du Comité des fêtes est envisagée en Janvier 2021, si elle peut être tenue en fonction de la crise sanitaire, sa date vous sera confirmée par la presse. Les personnes qui souhaitent rejoindre l'association ou soutenir son action et simplement s'informer y sont invitées !

Le calendrier des festivités 2021, si elles peuvent être réalisées en fonction de la crise sanitaire, devrait ressembler au calendrier des années précédentes. Les dates de chaque événement vous seront communiquées le moment venu par la presse, et de plus par affichage pour certaines festivités...

Ces informations seront accessibles sur notre site internet :

www.comite-varacieux.saintmarcellin-vercors-isere.fr où vous pourrez trouver des renseignements et des photos sur les événements.

Quoi qu'il en soit, toute l'équipe du Comité des fêtes n'hésite pas à souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année 2021 !

Lors de l'assemblée générale du sou des écoles, le 1er octobre dernier, un nouveau bureau a été constitué dont voici la composition :

Présidente : Céline Bourne
Vice-présidente : Justine Rey
Trésorière : Caroline Vehier
Vice-trésorier : Lionel Rey
Secrétaire : Laurine Germain
Vice-secrétaire : Mélanie David



Membres actifs : Laure Marchand, Julie maillet,
Cédric Veyret, Joachim Michel, Émeline David.

Malgré cette année particulière, nous continuerons à œuvrer pour nos petits écoliers et ainsi contribuer aux sorties, spectacles et autres interventions prévues par l'équipe enseignante.

Au programme, cette année, nous organiserons deux ventes d'agrumes (nov/déc et fév), un marché aux fleurs, une marche pédestre, une vente d'objets personnalisés, la kermesse.

Toutes les idées et les personnes souhaitant aider et soutenir l'association sont les bienvenues, que ce soit ponctuellement ou plus régulièrement. Nous tenons à remercier tous les gens qui commandent régulièrement et participent ainsi à la vitalité du Sou.

Vous pouvez contacter le sou des écoles par téléphone au 06 85 44 82 30 (Céline Bourne) et par mail à celine.maxalex@gmail.com ou souvaracieux@orange.fr.

Remerciement à toutes les personnes qui participent à la vitalité du Sou grâce à leur achats et participation.

Portez-vous bien,
À bientôt !

L'équipe du sou des écoles



"Le RC Varacieux", un club plein d'ambitions pour l'avenir.

L'épidémie de Coronavirus aura fait vivre une année particulière pour les dirigeants et les joueurs entre l'arrêt du championnat et la montée en 1ère/ 2ème série de la ligue AURA. En effet les phases de poules de la saison 2019-2020 présageaient de belles phases finales pour le RCV qui comptabilisait une seule défaite et une bonne cohésion de groupe. Le premier arrêt du championnat a été une grande déception pour tout le monde du rugby mais a permis de se réorganiser rapidement pour préparer l'avenir du club. L'arrivée de nombreux joueurs au sein du bureau amène de nouvelles idées et de nouveaux projets pour le club qui occupe une place importante dans le village de Varacieux. Le travail sur les sponsors, le réaménagement de l'accueil du stade, le nouveau jeu de maillot, l'implication forte avec l'école de rugby font partie des grands axes de cette année. La montée en 1ère/2ème série a permis la création d'une équipe réserve pour le plus grand bonheur des anciens du club et des nouveaux arrivants afin d'amener du temps de jeu à tout le monde. Le début de championnat a été compliqué, 4 défaites et 1 victoire, mais laisse présager une bonne évolution pour la suite du championnat, où le groupe progresse, prend du plaisir à jouer et où la cohésion règne. Les valeurs du rugby du clocher de Varacieux sont importantes pour les joueurs et pour la reprise du championnat, qui nous l'espérons reviendra très vite lorsque les conditions sanitaires se seront améliorées."

Cordialement
 Arribert Nathanaël
 Joueur du club de Varacieux



Association de Chasse Communale Agrée de VARACIEUX pour l'année 2020

Malgré une période difficile, l'ouverture générale de la chasse s'est plutôt bien passée. Tout en appliquant les règles sanitaires comme tout un chacun, les 82 chasseurs de L'ACCA de Varacieux ont retrouvé leurs activités cynégétiques avec un grand bonheur.

En raison de la pandémie du Covid 19, l'assemblée générale annuelle n'a pas pu se dérouler normalement. Exceptionnellement, et sur recommandation de la fédération des chasseurs de l'Isère, seul le bureau exécutif de L'ACCA s'est réuni pour valider le bilan moral et financier de la saison précédente ; entériner le règlement de chasse sans modifications majeurs ; planifier les lâchers de gibiers ; et attribuer les cartes aux chasseurs étrangers pour la nouvelle saison.

Avec la conjoncture, le tir au pigeon, manifestation majeure de l'ACCA, a dû être annulé. Privant ainsi l'association d'une recette substantielle et nécessaire à son fonctionnement. Mais on espère que ce dernier pourra être reconduit en 2021. Cette année, le lièvre est bien présent. Une bonne gestion des années précédentes et le climat doux de ce début année ont été favorables à son essor. Les comptages nocturnes réalisés au printemps ont permis d'attribuer un quota de 30 lièvres. Ceux-ci ont été prélevés en 4 dimanches matin durant le mois d'octobre. Les autres petits gibiers se reproduisent naturellement très peu sur notre territoire. Aussi, pendant la période de chasse, faisans et perdrix sont lâchés pour compenser cette déficience. Le grand gibier est aussi bien présent, 32 bracelets de chevreuils et 1 bracelet de jeune cerf sont attribués pour cette année. Leur prélèvement, comme pour le sanglier, est soumis à un plan de gestion strict et encadré. Durant la saison, corneilles, fouines, renards ont été prélevés par les piégeurs. Ce travail de patience a permis de réguler le développement de ces prédateurs afin de maintenir un bon équilibre de faune

Dès le déconfinement, les chasseurs se sont mis à l'œuvre pour entretenir le patrimoine de l'ACCA. Plusieurs travaux ont été réalisés :

- Remplacement de la couverture du toit de l'ancienne partie de la cabane
- Réalisation d'une dalle en béton dans le bucher de la cabane de chasse
- Mise en place de miradors sur les secteurs d'Essemat et de Chambaran
- Débroussaillage des sentiers sur les secteurs du Vézy et de Chambaran
- Débroussaillage autour des réflecteurs de dissuasion de gibier situés le long des routes départementales traversant la commune

Le bureau remercie les nombreux chasseurs qui ont œuvré à la réalisation de ces travaux

Les sentiers et itinéraires balisés ouverts au public sillonnent parfois les territoires de chasse. Pour prévenir les usagers, des panneaux indicatifs des chasses en cours sont systématiquement installés autour du secteur où se déroule la battue. Le but : rendre les mesures de sécurité davantage lisibles et compréhensibles par toute personne susceptible, par la pratique de son loisir, de traverser un espace chassé.

Nous demandons à tous les usagers et chasseurs d'aspirer à une cohabitation harmonieuse et sereine, dans le respect des activités de chacun et de la réglementation.

2020 restera pour « les Vocalises », une année bien particulière, émaillée de souvenirs magnifiques et de frustrations intenses !!

En Novembre 2019, nous avons enregistré notre premier CD « SOI 10 ANS » , que nous avons proposé à la vente lors du concert donné au Diapason. Il en reste d'ailleurs quelques exemplaires disponibles si vous désirez découvrir , ou retrouver, une douzaine des chansons de notre répertoire.

Comme prévu et de justesse, nous avons donc, le 7 mars, fêté dignement les 10 ans de la chorale des Vocalises dans la Salle de spectacle de Saint Marcellin « Le Diapason », en compagnie de plusieurs chorales locales :

- Le groupe vocal « Kumbaya » de Chevrières
- L'ensemble vocal « Chant'song harmonie » de Gières
- La Chorale « La Cantilène » de Saint Siméon de Bressieux
- et le Trio MCV (émanant directement de notre chorale)

Lors du final, ce sont donc pas moins de 250 personnes qui ont interprété la magnifique chanson de Michael Jackson « We are the world » chanson qui prône l'Amour et l'Espérance ! Un moment très fort, tant pour les choristes que pour le public venu nombreux assister à cette belle prestation.

Mais, si le début de l'année a démarré sous de bons auspices, la mise en place du premier confinement n'a pas permis la réalisation des projets prévus pour le reste de l'année.

En septembre, les répétitions ont pu reprendre grâce à la mise à disposition de la salle des fêtes afin de respecter les distanciations sociales. Cela n'a ,hélas, pas duré en raison tout d'abord de la mise en place du couvre-feu, puis du second confinement ! Les répétitions sont donc provisoirement suspendues....

Nous gardons bon espoir de pouvoir réaliser les projets prévus pour le printemps 2021 :

Le 6 Juin : « Printemps en chansons » concert réalisé en commun avec la chorale de Vinay, à Vinay.

En juin : animation de la Fête du village de Saint Gervais.

Dans ces temps de morosité, nous ne pouvons que vous encourager à chanter, seul ou accompagné, sous la douche ou dans la voiture , et pourquoi pas, un jour, à venir nous rejoindre ??



HISTORIQUE DE LA FORET COMMUNALE DE VARACIEUX

Suivant un acte d'échange et d'inféodation passée par Jean Dauphin, le 1^{er} Octobre 1314, en faveur d'Aymard de Bressieux, le Dauphin concéda aux habitants du Mandement de Varacieux composé des communes de Brion, Chasselay, Varacieux, l'usage, le parcours des bois et le paquillage du territoire de Chambaran au delà de l'Estra (actuel chemin de la Feyta).

Ce droit fut confirmé par la transaction du 27 Juin 1359 entre Hugues de GENEVE (Seigneur de Roybon) et les habitants des communes.

Par un arrêt du parlement de Grenoble du 19 Novembre 1619, les habitants furent maintenus dans la faculté de prendre du bois pour leur usage et de mener paître leur bétail dans la forêt de Chambaran à la charge de payer la redevance au seigneur de Roybon ou à M. de Fassion (à qui on interdisait de dépeupler la forêt).

26 Juin 1620: Délimitation des bois de M. Fassion.

7 Juillet 1620: Délimitation des bois sur lesquels les habitants du mandement de Varacieux et Roybon auraient leurs droits d'usage.

Acte du 25 Juin et 27 Septembre 1621, M. Fassion reconnaît les droits des habitants sur la forêt.

9 Avril 1672 et 3 Juillet: confirmation des droits des habitants du mandement de Varacieux.

Par arrêt du Conseil du 12 Décembre 1771, le roi fit concession à M. le Duc de Clermont-Tonnerre et M. le Marquis de Monteynard de la forêt de Chambaran.

18 Octobre 1772: Délibération des communes du Mandement de Varacieux pour se faire maintenir leurs droits d'usage.

L'existence des droits d'usage des communes du mandement de Varacieux fut consacrée par l'arrêt du 19 Juin 1781.

Profitant de l'absence de propriétaire et interprétant à leur profit la loi du 10 Juin 1793 (= loi relative au partage des biens communaux), les communes du mandement se rendirent dans le communal de Chambaran pour y faire la mensuration du terrain et la division par canton.

Par acte notarié du 1^{er} Août 1799, la division donnait:

Pour Varacieux: 2 400 arpens à prendre du côté du midi et le plus à sa proximité

Pour Chasselay: 760 arpens jusqu'au bois restant à Roybon

Pour Brion: 310 arpens à prendre au nord le long du communal de Saint Pierre de Bressieux.

Ceci dura jusqu'au 15 Octobre 1812 où, par arrêté M. le Préfet du Département de l'Isère demande le cantonnement et le partage de la forêt de Chambaran de Roybon.

La surface attribuée par le cantonnement à la commune de Varacieux est de **188 ha 29 a 43 ca** dont **10 ha 79 a 80 ca** de surfaces usurpées:

La forêt de Chambaran est déclarée par les communes comme "ayant été totalement dévastée; que la révolution a causé la destruction des racines des anciens arbres, de manières qu'il n'existe plus d'essence de bois et que cette immense forêt n'est plus que landes et terrains incultes..."

Après un examen approfondi par la justice, il s'avère que:

L'acte notarié du 1^{er} Août 1799, attribuant aux communes des portions de la forêt de Chambaran est illégal.

De sévères restrictions vont être appliquées aux communes qui ont trop longtemps abusé de la forêt de Chambaran de Roybon. Les juristes ont arrêté les clauses et les conditions suivantes du traité définitif du cantonnement du 22 Mars 1824.

L'**osmonde royale** est présente dans la forêt communale de Varacieux sur le plateau de Chambaran. Elle est signalée dans des documents ONF depuis de nombreuses années. Sa localisation a été possible grâce l'aide de l'agent ONF, Maxence Pinat lors de visite des chantiers .

Description morphologique

L'Osmonde royale est une grande fougère en touffe (0,5 à 1,5 m de diamètre) de couleur vert clair. La souche, épaisse, est constituée d'un rhizome dressé.

Les frondes peuvent atteindre 2 m de long et elles sont bipennées. Les divisions primaires sont presque opposées et les divisions secondaires (folioles) sont lancéolées, entières et parfois légèrement denticulées.

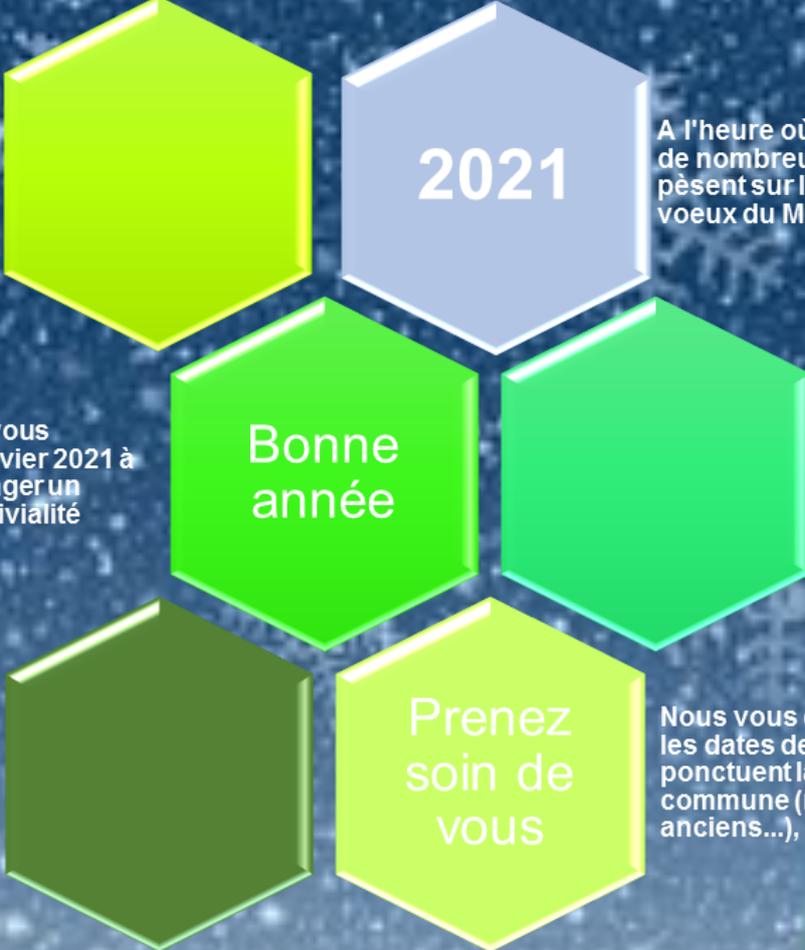
Appareil reproducteur

Les frondes sont de deux types : certaines sont entièrement stériles et d'autres sont fertiles avec, au sommet, une panicule de sporanges de couleur beige rosé à brun roux, globuleux, dérivant de la transformation des folioles. Les sporanges ne sont pas protégés par une indusie. Les frondes fertiles portent parfois à la base quelques folioles stériles.

Protection /Règlementation au niveau départemental : Espèces végétales dans le département Isère

Arrêté préfectoral n°93-295 du 21 janvier 1993 : Protection des espèces végétales sauvages dans le département de l'Isère / Article 1 Désignation dans le texte : *Osmunda regalis* L.





2021

A l'heure où nous imprimons, de nombreuses incertitudes pèsent sur les traditionnels voeux du Maire...

Nous espérons vous retrouver le 9 janvier 2021 à 18h30 pour partager un moment de convivialité

Bonne
année

Prenez
soin de
vous

Nous vous communiquerons les dates des événements qui ponctuent la vie de notre commune (repas des anciens...), dès que possible

Sandrine Margailan, responsable de la commission communication, remercie Justine, Lionel, Christian et André, de leur implication dans l'élaboration de ce bulletin. Nous espérons avoir répondu à vos attentes.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver les informations en temps réels sur le site www.varacieux.fr